

# Table des matières

<b>SIGLES OU ACRONYMES CHOISIS</b>	<b>3</b>
<b>COUP D'ŒIL SUR LE PROGRAMME ANNUEL DE 1998</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION AU PROGRAMME ANNUEL DE 1998</b>	<b>6</b>
<b>I - ENVIRONNEMENT, ÉCONOMIE ET COMMERCE</b>	<b>7</b>
98.01.01 Répercussions environnementales de l'ALÉNA	9
98.01.02 Analyse des liens entre l'environnement et le commerce	11
98.01.03 Nouvelles tendances en Amérique du Nord	12
98.01.04 Promotion du commerce des écoproduits : inventaire	14
98.01.05 Centre d'information sur la technologie	15
98.01.06 Écotourisme dans les aires naturelles	18
98.01.07 Concertation en matière de synergie des sous-produits	20
98.01.08 Exploration des liens entre le commerce et la conservation des espèces sauvages en Amérique du Nord	23
Obligations spécifiques : Activités concertées entre la Commission du libre-échange et la CCE	23
<b>II - BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES</b>	<b>25</b>
98.02.01 Coopération dans le domaine de la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord	27
98.02.02 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord	30
<b>III - POLLUANTS ET SANTÉ</b>	<b>33</b>
98.03.01 Gestion rationnelle des produits chimiques	35
98.03.02 Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord	40
98.03.03 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants	47
<b>IV - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b>	<b>53</b>
98.04.01 Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers	55
98.04.02 Renforcement des capacités en matière de prévention de la pollution	61

<b>V – COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DROIT ET D'APPLICATION DES LOIS</b>	<b>65</b>
98.05.01 <b>Tribune régionale en matière d'application des lois en Amérique du Nord</b>	67
98.05.02 <b>Renforcement des capacités régionales d'application de la CITES</b>	70
98.05.03 <b>Application des lois sur les déchets dangereux</b>	73
98.05.04 <b>Systemes de gestion de l'environnement et observation des lois connexes</b>	76
98.05.05 <b>Indicateurs de la conformité aux lois</b>	79
<b>OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES EN VERTU DE L'ANACDE</b>	<b>81</b>
<b>FONDS NORD-AMÉRICAIN POUR LA COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>83</b>
<b>BUDGET</b>	<b>85</b>
<b>SOMMAIRE DU BUDGET DES PROJETS DE 1998</b>	<b>86</b>
<b>BUDGET DE 1998 – GÉNÉRALITÉS/SOMMAIRE/RECETTES</b>	<b>88</b>
<b>BUDGET DE 1998 – APERÇU GRAPHIQUE</b>	<b>89</b>
<b>PROJETS DE 1997 QUI CONTINUENT EN 1998</b>	<b>91</b>
<b>ANNEXE 1 COMMUNIQUÉ DE LA SESSION DE PITTSBURGH</b>	<b>93</b>
<b>ANNEXE 2 COMMUNIQUÉ DE LA SESSION DE MONTRÉAL</b>	<b>95</b>

# Sigles ou acronymes choisis

<b>ALÉNA</b>	Accord de libre-échange nord-américain
<b>ANACDE</b>	Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement
<b>CCE</b>	Commission de coopération environnementale
<b>CCPM</b>	Comité consultatif public mixte
<b>CITES</b>	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
<b>FNACE</b>	Fonds nord-américain pour la coopération environnementale
<b>IABIN</b>	<i>Inter-American Biodiversity Information Network</i> (Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité)
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>PARNA</b>	Plan d'action régional nord-américain
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>RIBAN</b>	Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord
<b>RRTP</b>	Registre de rejets et de transferts de polluants
<b>SGE</b>	Systèmes de gestion de l'environnement
<b>UNITAR</b>	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

# Coup d'œil sur le programme annuel de 1998

---

## ENVIRONNEMENT, ÉCONOMIE ET COMMERCE

98.01.01

**Répercussions environnementales  
de l'ALÉNA**

98.01.02

**Analyse des liens entre l'environnement  
et le commerce**

98.01.03

**Nouvelles tendances en Amérique du Nord**

98.01.04

**Promotion du commerce des écoproduits :  
inventaire**

98.01.05

**Centre d'information sur la technologie**

98.01.06

**Écotourisme dans les aires naturelles**

98.01.07

**Concertation en matière de synergie des  
sous-produits**

98.01.08

**Exploration des liens entre le commerce  
et la conservation des espèces sauvages  
en Amérique du Nord**

Obligations spécifiques :

**Activités concertées entre la Commission  
du libre-échange et la CCE**

## BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

98.02.01

Coopération dans le domaine de la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

98.02.02

Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

## POLLUANTS ET SANTÉ

98.03.01

Gestion rationnelle des produits chimiques

98.03.02

Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

98.03.03

Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

98.04.01

Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers

98.04.02

Renforcement des capacités en matière de prévention de la pollution

## COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DROIT ET D'APPLICATION DES LOIS

98.05.01

Tribune régionale en matière d'application des lois en Amérique du Nord

98.05.02

Renforcement des capacités régionales d'application de la CITES

98.05.03

Application des lois sur les déchets dangereux

98.05.04

Systèmes de gestion de l'environnement et observation des lois connexes

98.05.05

Indicateurs de la conformité aux lois

## OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES EN VERTU DE L'ANACDE

## FONDS NORD-AMÉRICAIN POUR LA COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

# Introduction au programme annuel de 1998

---

Le Secrétariat de la Commission de coopération environnementale (CCE) a le plaisir de présenter, conformément au paragraphe 11(6) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), les Programme et budget annuels pour 1998 à l'approbation du Conseil. Ce programme boucle le cycle de trois années de réalisations et vise une meilleure compréhension des liens régionaux en Amérique du Nord. Il sera axé sur les cinq secteurs suivants :

- **L'environnement, l'économie et le commerce**
- **La biodiversité et les écosystèmes**
- **Les polluants et la santé**
- **Le renforcement des capacités**
- **La coopération en matière de droit et d'application des lois**

6

À sa session extraordinaire d'octobre 1997, le Conseil de la CCE a convenu de donner de l'ampleur au programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, en 1998 et ultérieurement. Tenant compte de l'avis du CCPM et du public dans son ensemble, le Conseil a décidé de pousser plus loin ses travaux d'évaluation des impacts positifs et négatifs de la libéralisation du commerce sur l'environnement, de promouvoir le commerce d'écoproduits et d'écoservices, et d'engager le secteur privé à participer à des initiatives reliées à l'environnement et au commerce. Le présent programme fait foi de cet engagement et reflète l'importance de plus en plus grande sur les plans régional et continental que revêt la question de la pollution atmosphérique. Cela signifie le déploiement d'efforts encore plus concertés pour réduire les risques que représentent des polluants déterminés et l'élargissement de l'accès à l'information.

La présente année sera une période de transition durant laquelle nous finirons le travail déjà entamé et stimulerons d'autres groupes et particuliers à poursuivre les activités entreprises par la CCE. L'une d'elles est le projet mis sur pied en 1996 dans le but de faire progresser la mise en œuvre du Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre les sources terrestres de pollution. Grâce à ce projet, la CCE a travaillé de concert avec les administrations locales, les organisations communautaires et d'autres groupes intéressés à la situation dans la région du golfe du Maine et celle de la baie des Californies, afin d'activer la coopération binationale qui permettra de réduire la pollution marine d'origine terrestre. En 1998, la CCE s'assurera que le passage à une direction locale est fructueux et qu'il est soutenu par les organismes voués à la mise en œuvre efficace du PAM.

D'autres projets verront la participation directe de la CCE prendre fin en 1998. C'est le cas du programme de coopération dans le domaine de la conservation des monarques; la poursuite des activités entreprises en 1997 se fondera sur le plan d'action convenu dans ce domaine au cours de la réunion tenue à Morelia, au Mexique.



# Environnement, économie et commerce

---

La Commission de coopération environnementale (CCE) est la seule organisation environnementale nord-américaine à reposer sur une intégration économique élargie résultant d'un accord de libéralisation du commerce. La CCE est donc dans une position naturelle et privilégiée pour faire encore mieux comprendre la relation entre l'environnement, l'économie et le commerce et pour favoriser la coopération entre les Parties en instaurant une approche intégrative de la protection de l'environnement et du développement économique.

Afin d'orienter les travaux connexes aux projets relevant du Programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, la CCE a structuré la relation entre ces trois éléments selon le cadre suivant :

## **LA COMPRÉHENSION DE LA RELATION ENTRE L'ENVIRONNEMENT, L'ÉCONOMIE ET LE COMMERCE**

- 98.01.01 **Répercussions environnementales de l'ALÉNA**
- 98.01.02 **Analyse des liens entre l'environnement et le commerce**
- 98.01.03 **Nouvelles tendances en Amérique du Nord**

## **LA COOPÉRATION VISANT À AMÉLIORER LES LIENS ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET LE COMMERCE**

Voir « Obligations spécifiques : Activités concertées entre la Commission du libre-échange et la CCE »

## **LA PROMOTION DE RELATIONS SAINES ENTRE L'ENVIRONNEMENT, L'ÉCONOMIE ET LE COMMERCE**

- 98.01.04 **Promotion du commerce des écoproduits : inventaire**
- 98.01.05 **Centre d'information sur la technologie**
- 98.01.06 **Écotourisme dans les aires naturelles**
- 98.01.07 **Concertation en matière de synergie des sous-produits**
- 98.01.08 **Exploration des liens entre le commerce et la conservation des espèces sauvages en Amérique du Nord**

« Obligations spécifiques : Activités concertées entre la Commission du libre-échange et la CCE »



### Sommaire du projet

Ce projet a été élaboré afin d'aider le Conseil à s'acquitter de l'obligation qui lui incombe en vertu de l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE, à savoir évaluer en permanence les répercussions que l'ALÉNA peut avoir sur l'environnement.

### Objectifs

L'objectif du projet est de fournir au Conseil les éléments d'une approche analytique permettant de déterminer si la libéralisation des échanges visés par l'ALÉNA a influé sur les économies du Canada, du Mexique et des États-Unis au point d'avoir des répercussions environnementales et, dans la mesure du possible, de relever quelles sont ces répercussions. Tout document qui en découle doit décrire clairement et objectivement la méthode d'analyse utilisée et dresser une liste des éléments qui ont ou n'ont pas été évalués.

### Justification

L'établissement de liens entre les répercussions précises que l'ALÉNA peut avoir sur le commerce comme sur l'environnement est une tâche extrêmement ardue. De plus, le fait que l'ALÉNA ne soit en vigueur que depuis 1994 rend ces liens encore plus difficiles à établir. Il est cependant important pour les Parties d'arriver à mieux comprendre la relation entre ces deux secteurs. De fait, l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE stipule que « le Conseil coopérera avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA en vue de la réalisation des buts et des objectifs environnementaux de l'ALÉNA [...] en examinant constamment les effets environnementaux de l'ALÉNA ». À l'origine, la CCE a entrepris ce projet de recherche afin de permettre de mieux comprendre la relation entre l'environnement et le commerce.

Étant donné qu'il est difficile de relever les répercussions précises de cet accord de libre-échange sur le commerce après si peu d'années d'existence, ce projet est axé de façon plus large sur les répercussions que le commerce et le développement économique et institutionnel connexe peuvent avoir sur l'environnement en Amérique du Nord, plutôt que sur des répercussions liées plus étroitement et plus directement aux dispositions de l'ALÉNA. Il permettra également au Conseil de mieux s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE en s'assurant d'intégrer pleinement à cet exercice les compétences spécialisées des fonctionnaires du commerce et de l'environnement. Une meilleure compréhension de la relation entre l'environnement et la libéralisation des échanges commerciaux aidera les décideurs à élaborer des stratégies qui favorisent les aspects positifs de cette relation.

### État d'achèvement

Durant l'été 1995, la CCE a entamé la phase exploratoire de ce projet, la phase I, qui a été axée sur les éléments centraux de l'ALÉNA et sur son régime plus général, ainsi que sur leurs répercussions directes et immédiates sur le commerce et les mouvements d'investissements en Amérique du Nord. Elle a aussi permis d'examiner des aspects relatifs à la qualité de l'environnement, de même que de cerner d'importants processus pouvant servir à relier le développement environnemental au Canada, au Mexique et aux États-Unis à des changements économiques et politiques découlant de l'ALÉNA. Les travaux préliminaires de la phase I ont été présentés et discutés au cours d'un atelier tenu à La Jolla, en Californie, les 29 et 30 avril 1996.

Au cours de la phase II du projet, on a entrepris des études de cas déterminés qui, dans l'ensemble, portent sur des éléments clés du cadre général d'analyse, et ce, dans le but d'étoffer les secteurs pour lesquels on ne dispose d'aucune donnée empirique ou d'élucider les liens entre les enjeux environnementaux et les activités commerciales et économiques. Des consultations d'experts menées les 17 et 18 octobre 1997 à Montréal ont permis d'examiner l'état d'achèvement de ces études de cas. Des réunions ont également eu lieu aux mêmes fins le 31 juillet et le 31 octobre 1997 avec des hauts fonctionnaires. Quant au Groupe consultatif sur les répercussions environnementales de l'ALÉNA, il s'est réuni le 23 novembre 1997 pour analyser ces études de cas. Une fois ces études parachevées, on a rédigé une deuxième ébauche du cadre d'analyse des répercussions de l'Accord. Ce cadre et les études de cas en question ont été soumis à l'examen du Conseil en 1998.

### Activités

Des recherches ont été entreprises par une équipe interdisciplinaire d'experts conseillée par un groupe consultatif de quinze hauts représentants de divers secteurs connexes des trois pays.

En 1998, la CCE soumettra le cadre à un examen exhaustif par des pairs représentant, de manière équilibrée, le milieu universitaire, les secteurs du commerce, de l'économie, de l'analyse des politiques et d'autres secteurs connexes de recherche. Chaque Partie communiquera au Secrétariat le nom de quatre représentants qui agiront comme examinateurs. À ce titre, ceux-ci recevront un exemplaire de l'ébauche du cadre, avec les études de cas en annexe. Leur mandat, qui aura été établi par le Secrétariat et approuvé par le Conseil, comprendra une disposition de confidentialité ainsi que les critères d'analyse des forces et des faiblesses du cadre d'analyse et tiendra compte, au besoin, des études de cas de même que d'autres méthodes applicables à des travaux ultérieurs. Une réunion sera organisée, si nécessaire, pour examiner les commentaires formulés et un rapport sera établi à l'intention du Conseil.

### Résultats prévus

- Quatre examinateurs de chaque pays établiront un rapport distinct à l'intention de la CCE sur le cadre d'analyse.
- Les conclusions formulées sur le cadre seront présentées au Conseil de la CCE.

### Échéancier

L'examen par des pairs se parachèvera en novembre 1998.

BUDGET	100 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	18 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	50 000 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	27 000 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	3 000 \$
Achat de matériel (au besoin)	0 \$
Autres	2 000 \$

Gestionnaire de projet : Sarah Richardson

**Sommaire du projet**

Ce projet est destiné à déterminer de nouveaux projets ou études qui permettront de mieux comprendre les liens qui unissent l'environnement et le commerce.

**Objectifs**

Le Secrétariat établira, à l'intention du Conseil, un rapport qui soulignera les travaux que la CCE pourrait entreprendre afin d'améliorer la compréhension de la relation entre l'environnement et le commerce, en tenant compte des travaux déjà en cours dans d'autres organisations pour éviter tout chevauchement d'activité lorsque le Conseil fixera les nouvelles étapes du programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

**Justification**

Un certain nombre d'organisations nationales, régionales et internationales se penchent déjà sur des questions relatives à l'environnement et au commerce. À l'échelle internationale, par exemple, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement examinent actuellement des questions liées aux incidences des accords commerciaux sur l'environnement, alors que l'Organisation mondiale du commerce analyse des questions relatives aux répercussions de l'environnement sur le commerce. La CCE devrait s'appuyer sur les travaux en cours au sein de ces organisations ou d'autres entités internationales et nationales de chacun des trois pays membres de l'ALÉNA, mais en évitant de les répéter. Afin que le Conseil puisse fixer le montant des ressources dont la CCE a besoin pour comprendre le mieux possible les liens entre l'environnement et le commerce, il faudra dresser une liste d'options en inventoriant les travaux entrepris ailleurs dans ce domaine.

**Activités**

Les activités comprendront la recherche et la consultation de spécialistes et de fonctionnaires compétents dans ce domaine afin de déterminer les travaux qu'il reste à entreprendre. Elles consisteront également à dresser un inventaire des projets ou des études en cours qui se penchent sur ces liens entre l'environnement et le commerce. Le Secrétariat préparera une description des travaux en cours au sein d'autres institutions internationales dont le Conseil se servira pour fixer les priorités du programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

**Résultats prévus**

Une liste de propositions de projet sera dressée et soumise à l'examen du Conseil, qui choisira celles qui cadrent le mieux avec l'orientation de la CCE.

BUDGET	30 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	6 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	12 000 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	10 000 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	1 000 \$
Achat de matériel (au besoin)	0 \$
Autres	1 000 \$

### Sommaire du projet

Les spécialistes des gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis examineront conjointement la possibilité de mettre au point un outil de prévision qui permettra aux Parties d'établir des liens entre les tendances d'expansion et de croissance de l'économie nord-américaine et les tendances et les indicateurs les plus récents en matière d'environnement, et ce, afin d'étudier des enjeux environnementaux par anticipation. L'information que cet outil fournira aidera à discerner les incidences environnementales et économiques futures, et permettra aux Parties de prendre des décisions en matière politique et de fixer des priorités en se concentrant sur des stratégies préventives, dans la perspective d'obtenir des résultats positifs sur les plans de l'environnement et de l'économie. Les spécialistes examineront : les types d'outil de modélisation disponibles, ou pouvant être perfectionnés ou adaptés, afin de pouvoir relier les facteurs commerciaux et économiques aux tendances environnementales; le genre de données requis; la faisabilité de ce type d'analyse au moyen de l'outil retenu; la possibilité de proposer un projet à intégrer au programme de travail de 1999.

### Objectifs

Ce projet a pour but :

- 1) d'évaluer la possibilité de mettre au point ou d'adapter un outil de prévision qui permettra de planifier en matière d'environnement en Amérique du Nord;
- 2) de proposer, si les Parties conviennent qu'il est possible de façonner un tel outil, un projet de mise en œuvre de cet outil.

### Justification

Les bases de ressources des Parties à l'ALÉNA comportent des similitudes qui les exposent à des pressions communes. Chaque pays possède d'importantes ressources renouvelables et non renouvelables, telles que les forêts et les minéraux, qui constituent la base d'un riche réseau d'écosystèmes et qui assurent la subsistance et le bien-être de la population visée par l'ALÉNA.

Autant à l'échelle nationale qu'internationale, on accorde de plus en plus d'importance aux liens entre l'environnement et l'économie. Les gouvernements ont accompli d'importants progrès en ce qui a trait à la recherche de liens positifs entre ces deux secteurs. Le plus important changement consiste à délaissier les décisions fondées uniquement sur le comportement et les résultats antérieurs et à tenter plutôt de prévoir les changements que les mesures et initiatives présentes et futures sont susceptibles de provoquer dans les liens entre l'économie et l'environnement, l'accent étant mis sur les mesures préventives plutôt que réactives. Cela est particulièrement important lorsque plusieurs intervenants montrent des écarts quant aux bases de ressources, aux politiques commerciales, à la législation du travail, aux salaires, à la croissance économique, aux règlements et aux politiques de protection de l'environnement.

Grâce à un outil de prévision fiable, les Parties pourront disposer d'une information qui leur permettra de prendre des décisions en matière de politiques préventives, d'établir des priorités et d'entreprendre des activités réalisables dont les résultats seront positifs dans les domaines de l'environnement et de l'économie. À ce jour, aucune étude n'a démontré qu'un des pays membres de l'ALÉNA a eu recours à un tel outil et que celui-ci pouvait être techniquement réalisable. Cet outil pourrait servir autant à la CCE qu'aux Parties et ne demanderait que peu de mises à jour une fois en place.

### Activités

Avec l'aide du Secrétariat, les Parties et un groupe intergouvernemental d'experts exécuteront les activités suivantes en 1998 :

- 1) Les Parties formeront un groupe d'experts issus des gouvernements (le « groupe d'experts ») spécialisés en techniques et en modèles de prévision afin de participer à ce projet. Ce groupe se choisira un président.
- 2) Le groupe d'experts prendra part à des téléconférences et à des réunions afin d'échanger de l'information, d'examiner des outils de prévision existants, de déterminer les besoins sur le plan des données et d'évaluer la faisabilité technique. En évaluant la possibilité de mettre au point ou d'adapter un outil de prévision qui permettra de tirer des plans en matière environnementale en Amérique du Nord, le groupe d'experts déterminera également s'il est possible d'entreprendre cet exercice en relevant les différentes tendances environnementales et, dans l'affirmative, il se penchera, sous la direction du Conseil, sur la manière de choisir et de prioriser les tendances tout en cernant les liens de cause à effet.
- 3) Le groupe d'experts ébauchera un plan de mise en œuvre pour les activités ultérieures du projet.
- 4) Le groupe d'experts organisera un atelier auquel il participera en compagnie de représentants des gouvernements, d'établissements de recherche et d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) en vue d'examiner un projet de plan d'étude, d'évaluer la faisabilité des éléments proposés et de recueillir des commentaires sur ce plan.
- 5) Le groupe d'experts parachèvera la proposition et la soumettra à l'examen du Conseil en compagnie d'une proposition de projet pour 1999, au besoin.
- 6) Le Secrétariat offrira au groupe d'experts le soutien technique et administratif dont il aura besoin.

### Résultats prévus

En 1998, on prévoit obtenir les résultats suivants :

- 1) une décision préliminaire du groupe d'experts sur la faisabilité de cet outil de prévision;
- 2) la tenue d'un atelier regroupant des intervenants sur l'étude de faisabilité;
- 3) l'établissement d'un rapport par le groupe d'experts sur la méthode à adopter, y compris une proposition d'étude qui recourra à l'outil de prévision, et la formulation de recommandations sur un échéancier et un budget aux fins du programme de travail de 1999, le cas échéant.

*[Les résultats à plus long terme dépendent de ceux de l'étude de faisabilité que réalisera le groupe d'experts, mais ils pourraient quand même comprendre : i) la mise au point d'un outil de prévision qui permettrait à la CCE ainsi qu'à ses pays membres de prévoir les tendances environnementales en se fondant sur des scénarios de croissance commerciale et économique; ii) un rapport décrivant et analysant le processus de planification prévisionnel et préventif nécessaire afin de traiter de questions relatives aux diverses utilisations des ressources, à la croissance économique et aux politiques commerciales.]*

### Échéancier

L'étude de faisabilité (phase I) sera parachevée en 1998.

BUDGET	25 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	0 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	20 000 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	0 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	5 000 \$
Achat de matériel (au besoin)	0 \$
Autres	0 \$

Gestionnaire de projet : Sarah Richardson

**Sommaire du projet**

La complexité de tout effort de différenciation des produits fondée sur leurs caractéristiques écologiques (p. ex., d'après des critères scientifiques ou un procédé transparent et crédible) étant reconnue, ce projet sera axé sur l'élaboration et la distribution de documents d'information destinés à favoriser l'établissement de liens entre les fabricants et les consommateurs d'écoproduits.

Ce projet comprend l'établissement d'un inventaire (ou la création d'une base de données) des mécanismes qui existent dans les trois pays et qui permettent de recenser les écoproduits et/ou d'en promouvoir le commerce. Ces mécanismes pourraient comprendre des systèmes conçus pour reconnaître les caractéristiques écologiques des produits, tels que des programmes d'éco-étiquetage et des dispositions pour un approvisionnement écologique. Ils comprendraient des systèmes tant gouvernementaux que non gouvernementaux de niveau national et, dans la mesure du possible, des systèmes cadres infranationaux et municipaux. De plus, ces mécanismes pourraient comprendre les tendances de commercialisation et le relevé des débouchés sur le marché des écoproduits, comme la création d'installations de production et de distribution axées sur l'environnement, et les tendances de la demande des consommateurs. Cet inventaire sera soumis à l'examen exhaustif d'organismes gouvernementaux compétents, du public et d'institutions des trois pays de façon à ce qu'il soit précis et complet.

**Objectifs**

Ce projet aidera les gouvernements à juger si des produits sont écologiques ou non et à chercher des moyens de renforcer la coopération dans ce secteur.

**Activités**

L'équipe du projet dressera un inventaire des mécanismes qui existent dans les trois pays et qui permettent de recenser les écoproduits et/ou d'en promouvoir le commerce. Cet inventaire devrait comprendre, notamment, des mécanismes tels que l'éco-étiquetage et l'achat d'écoproduits.

**Résultats prévus**

Un inventaire des mécanismes existants dans les trois pays et permettant de recenser des écoproduits et/ou d'en promouvoir le commerce.

BUDGET	57 000 \$
<b>Ventilation prévue:</b>	
Honoraires et accords de collaboration	<b>30 000 \$</b>
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	<b>12 000 \$</b>
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	<b>10 000 \$</b>
Frais de bureau (messageries, etc.)	<b>5 000 \$</b>
Achat de matériel (au besoin)	<b>0 \$</b>
Autres	<b>0 \$</b>

### Sommaire du projet

La CCE a réalisé une étude de faisabilité dans le cadre de laquelle elle a cerné les obstacles empêchant le secteur privé d'adopter des écotecnologies et a procédé à une évaluation des besoins en information des utilisateurs actuels et potentiels. L'étude a permis de constater l'existence de sérieux obstacles au Mexique, mais ceux-ci sont également courants au Canada et aux États-Unis, particulièrement dans les petites et moyennes entreprises (PME) de fabrication. Selon l'étude, le manque d'information pertinente sur les écotecnologies disponibles entrave également leur application et leur utilisation adéquates.

La CCE a trouvé trois partenaires : l'*Ontario Centre for Environmental Technology Advancement* (OCETA, Centre ontarien pour l'avancement de la technologie), l'*Environmental Business and Technology Institute* (Envirotech, Institut international du commerce et de la technologie de l'environnement) et le *Centro de Calidad Ambiental* (Centre de la qualité de l'environnement) de l'*Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey* (ITESM, Institut de technologie et d'études supérieures de Monterrey). Chacun d'eux a les compétences voulues pour fournir de l'information sur les écotecnologies aux entreprises et aux gouvernements de son propre pays. Pour la première fois, trois organismes de ce genre ont convenu de travailler de concert, au-delà des frontières nationales, afin de diffuser la meilleure information qui soit sur la lutte contre la pollution et sur la prévention de la pollution. En août 1996, la CCE a signé, avec ces organismes, un protocole d'entente qui témoigne de leur intention de collaborer à la création de services d'information électronique sur les écotecnologies, dans la perspective d'aider les entreprises nord-américaines.

La nouvelle entité, appelée Services et information sur les écotecnologies (SIE), misera sur les efforts des gouvernements nord-américains et leur apportera son soutien; recueillera de l'information sur les écotecnologies disponibles à l'intention d'utilisateurs éventuels, sous une forme qui les aidera à faire les choix environnementaux et économiques qui leur conviennent; encouragera la vérification et les mises à l'essai de technologies par des entités indépendantes; aidera les fournisseurs à augmenter leurs ventes au Canada, au Mexique et aux États-Unis; créera des liens en matière d'écotecnologies entre l'Amérique du Nord et l'Amérique latine; apportera son soutien à la diffusion d'écotecnologies nord-américaines en Amérique centrale et en Amérique du Sud. La CCE ayant alloué des capitaux de démarrage limités aux SIE, elle prête son concours à la recherche de sources de financement afin de compléter ces capitaux.

Les SIE, une société sans but lucratif, offriront de l'information plus fiable et plus objective sur la lutte contre la pollution et sur la prévention de la pollution (ainsi que de l'information en matière de vérification des technologies), principalement aux PME et aux administrations municipales du Canada, du Mexique et des États-Unis.

### Objectifs

Les SIE constitueront une base de données trinationales sur les écotecnologies et élaboreront de l'information, si nécessaire, afin de répondre aux besoins des PME et des administrations municipales. La société assumera également une importante fonction de sensibilisation et collaborera à cette fin avec des organismes locaux et régionaux à la mise en œuvre de systèmes de réponse automatique par télécopieur et de centres d'information pour s'assurer que ses renseignements parviennent aux organisations qui ont le plus besoin d'aide sur le plan environnemental. Des services de recherche et d'aide technique compléteront l'information sur les technologies.

## Justification

La qualité de l'environnement ne cesse d'être un important sujet de préoccupation au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Une étude de la CCE a notamment montré que les PME et les municipalités continuent de polluer en raison, principalement, d'un manque d'information sur les divers systèmes et techniques qui permettent de résoudre efficacement les problèmes de pollution. Plusieurs études ont aussi montré que, dans l'ensemble, les PME polluent maintenant davantage que les grandes entreprises.

Plusieurs organismes gouvernementaux offrent aux entreprises de l'information sur les écotecnologies, mais leur mandat consiste avant tout à vendre ces technologies et non à résoudre des problèmes environnementaux de la manière la plus impartiale qui soit. La CCE a donc décidé de faciliter la création d'un centre d'information nord-américain afin de compléter les activités relatives aux écotecnologies et de répondre à la demande du marché dans ce domaine.

## État d'achèvement

Les SIE sont maintenant en exploitation et ont entrepris une étude de faisabilité, une étude de marché et un plan d'activités. Des feuillets publicitaires ont été produits et les responsables cherchent des sources de financement pour assurer le fonctionnement à long terme. Les SIE ont été constitués en personne morale au Canada et ils disposent de bureaux dans les trois pays grâce aux organismes partenaires.

La société a créé un groupe d'utilisateurs au Mexique et elle est en voie de former des groupes consultatifs dans les trois pays afin d'obtenir des conseils à mesure que le système progresse. Une démonstration témoin a été mise au point et il est possible de la visualiser à l'adresse <<http://www.sie.org>>. Les SIE avaient prévu d'inaugurer leurs premiers services vers la fin de 1997 en se servant de sources d'information existantes sur les écotecnologies. Il faudra trois ans pour constituer l'ensemble de la base de données.

## Activités

### *Réunions périodiques de la CCE et des partenaires des SIE*

La CCE et les partenaires des SIE doivent se réunir périodiquement afin d'examiner les progrès accomplis et les prochaines étapes.

### *Coordination des activités des SIE avec celles de centres de données similaires sur les technologies*

Les Nations Unies ont entrepris un projet dans ce domaine et un certain nombre d'activités régionales connexes sont en cours. Il est prévu qu'un représentant des SIE assiste à au moins une des réunions des Nations Unies afin de présenter les services de la société; des responsables de projets régionaux participeront à chacune des réunions des partenaires des SIE.

### *Commercialisation et développement des SIE*

Cette activité ayant pour objet d'obtenir du financement pour les SIE et de planifier son exploitation dans la perspective d'assurer sa viabilité financière, elle est cruciale à la réussite du projet. L'engagement d'un consultant en commercialisation et en développement revêtira également de l'importance. Dans le cadre de cette activité, la CCE assumera le salaire de deux employés à temps plein : l'un occupera le poste de directeur général des SIE et l'autre travaillera à l'ITESM avec les groupes d'utilisateurs mexicains.

### Résultats prévus

En 1998, on prévoit que les SIE obtiendront du financement externe important, ce qui leur permettra de prendre de l'expansion. La CCE cessera d'appuyer ce projet à la fin de 1998.

BUDGET	60 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	50 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	8 500 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	800 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	700 \$
Achat de matériel (au besoin)	0 \$
Autres	0 \$

**Sommaire du projet**

Ce projet permettra de réaliser une évaluation initiale de la demande de biens et services reliés à l'écotourisme.

**Objectifs**

Le projet est destiné à aider les gouvernements à découvrir des moyens de renforcer la coopération dans ce secteur, notamment de trouver des débouchés à l'écotourisme en Amérique du Nord.

**Activités**

Avec la collaboration de spécialistes, il est question d'établir un rapport sur les moyens d'action mis en œuvre en Amérique du Nord et sur l'expérience acquise dans le domaine de l'écotourisme. Ces spécialistes pourraient en premier lieu relever les projets en cours, examiner des définitions du tourisme dans un contexte de durabilité (écotourisme), évaluer quelles sont les meilleures pratiques pour favoriser l'écotourisme, tirer des leçons des projets réalisés, relever les types de gestion de l'utilisation des aires protégées par les humains et évaluer les besoins sur le plan de la recherche.

Ce document comprendrait une évaluation initiale de la demande de biens et de services et pourrait donner lieu aux activités suivantes :

- relever les nouvelles destinations écotouristiques dans les aires naturelles protégées et les parcs ainsi que les itinéraires touristiques régionaux;
- évaluer l'ampleur actuelle de ce marché et son taux de croissance approximatif;
- évaluer et caractériser les répercussions géographiques éventuelles;
- analyser la compatibilité des tendances de croissance de l'écotourisme dans les parcs et les aires naturelles protégées avec leurs programmes de gestion;
- élaborer des critères et des indicateurs de durabilité;
- chercher des mécanismes de reconnaissance mutuelle;
- relever les obstacles à la croissance de l'écotourisme à partir des éléments suivants : la qualité et l'envergure de l'offre; les besoins en formation; le cadre réglementaire; les stratégies de commercialisation; la cohérence avec les politiques de conservation de la biodiversité;
- concevoir des mécanismes et créer des possibilités de croissance du marché de l'écotourisme en Amérique du Nord.

*[Ce projet se poursuivra en 1999 avec d'autres activités, dont la tenue d'un atelier de spécialistes réunissant des fonctionnaires et d'autres intervenants compétents afin d'échanger des idées et des méthodes d'aménagement et de gestion de formes durables de tourisme axé sur la nature.]*

## Résultats prévus

Une étude de base sur les éléments clés de la création d'un marché de l'écotourisme dans les aires naturelles protégées de l'Amérique du Nord.

BUDGET	48 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	21 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	12 000 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	10 000 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	5 000 \$
Achat de matériel (au besoin)	0 \$
Autres	0 \$

### Sommaire du projet

L'objectif d'une synergie des sous-produits est de promouvoir le développement commercial concerté du secteur économique et du secteur environnemental connexe de manière à ce que les déchets de l'un deviennent la matière première de l'autre. Ce projet pluriannuel consiste à inventorier les sous-produits considérés comme des déchets et le flux de ressources dans un secteur déterminé et à trouver des débouchés binationaux et nationaux pour des synergies de sous-produits.

Ce principe s'est avéré fructueux aux États-Unis dans le cadre de projets pilotes entrepris par le *Business Council for Sustainable Development for the Gulf of Mexico* (Conseil des entreprises pour le développement durable dans le golfe du Mexique) et il devrait être exporté afin que l'industrie des trois pays nord-américains en bénéficie. Le conseil précité, une coalition internationale de 125 entreprises engagées dans le développement durable, appuie fortement cette activité qui donne la possibilité de se servir des résultats du projet régional de la CCE comme d'un modèle international. Le secteur privé a accepté de participer financièrement à ce projet.

### Objectifs

Les objectifs du projet comprennent :

- la recherche de synergies de sous-produits, principalement dans les secteurs chimique, pétrolier et énergétique de l'État de Tamaulipas, au Mexique, et dans la province d'Alberta, au Canada;
- la mise sur pied d'un groupe intergouvernemental d'étude chargé d'examiner les synergies possibles de sous-produits et d'envisager des activités de réglementation et d'élaboration de politiques visant à favoriser la mise en œuvre de synergies positives sur le plan environnemental;
- l'examen de la possibilité d'utiliser certaines synergies de sous-produits comme moyens d'obtenir des crédits d'émission de carbone dans le cadre des efforts relatifs au changement climatique, l'accent étant mis principalement sur les nouveaux mécanismes énoncés dans le protocole de Kyoto;
- la sensibilisation accrue aux débouchés qu'offre la synergie des sous-produits dans les domaines du commerce, de l'efficacité énergétique, de l'environnement et de la compétitivité.

### Justification

Les dirigeants d'entreprise du monde entier reconnaissent que les méthodes actuelles de développement industriel sont souvent non durables sur le plan économique. La plupart des infrastructures industrielles ont été érigées à une époque où le coût de l'énergie était peu élevé et où les pratiques négligentes d'élimination des déchets étaient monnaie courante. Au cours des dernières années, des phénomènes d'une grande ampleur sont venus rappeler que les ramifications du monde constituent un système clos. La population mondiale a triplé en 50 ans et d'immenses centres urbains et industriels qui n'existaient pas il y a 40 ans sont apparus. Cela a entraîné une pollution massive et une dégradation de l'environnement d'une ampleur inimaginable.

Au cours des trois dernières années, plusieurs entreprises ont recouru avec succès à la synergie des sous-produits et ont obtenu d'importantes réductions de coût et de nouveaux débouchés pour des éco-produits. Les dirigeants d'entreprise ont commencé à poser les questions suivantes : « *Que se passera-t-il si nous trouvons de nouveaux débouchés commerciaux en plus de constater le besoin de réduire les coûts? Que se passera-t-il si une entreprise se met à produire en ne générant aucun déchet? Que se passera-t-il si chaque gramme de matière première devient un produit?* »

Les avantages de la synergie des sous-produits ont été nombreux par le passé. Au lieu d'éliminer les déchets, le fait de les utiliser comme matières premières dans d'autres industries permet d'économiser de l'énergie, d'atténuer certaines répercussions environnementales et de créer des possibilités de nouveaux profits et de débouchés commerciaux. Ce projet offre aussi des possibilités de profits grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation de matières premières, de la demande énergétique et des besoins en décharges contrôlées. Une production industrielle sans aucun déchet dans des établissements existants ou projetés des secteurs pétrolier et énergétique est essentielle au passage de l'industrie de la région à la durabilité.

La synergie des sous-produits est liée à l'importante question commerciale et environnementale que soulèvent les procédés et les méthodes de production, une question cruciale pour les responsables de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Organisation mondiale du commerce, qui examinent les incidences environnementales d'un produit tout au long de son cycle de vie. La synergie des sous-produits offre des solutions qui profitent à l'industrie et que cautionne le milieu environnementaliste. Ce projet permettra de se pencher également sur une autre question liée au commerce et à l'environnement : le transfert transfrontalier de technologies qui résulte souvent de telles synergies.

### Activités

- Les entreprises participantes chercheront systématiquement des synergies de sous-produits qui leur procurent à la fois des avantages sur les plans financier, environnemental et social. Plus de vingt entreprises et/ou organisations ont accepté de participer au processus. Le projet comprend quatre étapes : une sensibilisation, un bilan de matières, une analyse de données et une mise en œuvre sur dix-huit mois.
- Le processus de sensibilisation servira à présenter le principe de la synergie des sous-produits aux entreprises et aux organisations participant au projet. Il faudra pour cela recourir à un éventail de documents trilingues dans le cadre de présentations au milieu des affaires, aux étudiants universitaires et au grand public.
- Les bilans de matières sont les fondements des synergies. On caractérisera les matières premières, les produits et les déchets tout en protégeant la confidentialité des intérêts des entreprises et en offrant des moyens d'analyser les flux de production en vue de trouver des synergies.
- L'analyse des bilans de matières mettra en jeu des approches stratégiques et techniques visant le relevé de synergies existantes et la conclusion de partenariats dans la région. Diverses techniques perfectionnées de traitement et de manutention des produits, des sous-produits et des déchets seront appliquées.
- La mise en œuvre se concentrera sur l'établissement de plans visant à mieux utiliser les synergies retenues et l'on tablera sur leurs valeurs économique, environnementale et sociale. Il est prévu de retenir trois synergies au minimum par projet et par endroit, en commençant par Tampico, au Mexique, en 1998.
- En septembre, une réunion se tiendra en Alberta avec des représentants de l'industrie pétrolière et gazière et d'autres industries afin de recenser les entreprises canadiennes qui participeront au projet et d'entreprendre la partie canadienne des travaux en commençant par le processus de bilan de matières.
- La CCE constituera un groupe intergouvernemental d'étude et ce groupe tiendra deux réunions en 1998. La première consistera à dresser un plan de travail pour 1998, alors que la seconde, qui se tiendra après que l'on aura relevé les premières synergies à Tampico, aura pour but d'examiner des questions concernant la mise en œuvre du projet en Alberta.

### Résultats prévus

- En 1998, les responsables du projet, de concert avec le groupe intergouvernemental d'étude, relèveront trois à cinq synergies à Tampico, diffuseront des documents de sensibilisation et entreprendront des activités à Calgary, lesquelles comprendront le parachèvement d'un bilan de matières qui permettra de compiler les entrées et les sorties de matières dans les entreprises participantes.
- Les résultats à long terme de ce projet comprendront le relevé de trois à cinq synergies à Tampico et en Alberta, suivi de l'établissement, à l'intention du Conseil, d'un rapport examinant les synergies et évaluant la possibilité de les utiliser pour obtenir des crédits d'émission de carbone en vertu des instruments de politique connexes au changement climatique.

BUDGET	175 000 \$*
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	140 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	14 000 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	16 000 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	5 000 \$
Achat de matériel (au besoin)	0 \$
Autres	0 \$

\* Plus un montant équivalent provenant du secteur privé.

Gestionnaire de projet : Sarah Richardson

En 1998, la CCE effectuera un exercice exhaustif consistant à évaluer les possibilités d'entreprendre des travaux dans le domaine du commerce et de la conservation des espèces sauvages en Amérique du Nord. Le but général de l'exercice est de déterminer s'il est possible d'utiliser les ressources d'une manière durable, tout en améliorant la gestion et la conservation des écosystèmes. Le Secrétariat, de concert avec les Parties et d'autres organes concernés, répertoriera et colligera les informations existantes sur les marchés légaux et illégaux actuels où se pratique le commerce des espèces sauvages et des produits de ces espèces en Amérique du Nord. Cette activité inclura l'identification des sources d'information sur ce commerce, l'évaluation de l'offre et de la demande, l'information sur l'accès aux marchés et toute information supplémentaire pertinente. Dans une étape ultérieure, ce projet pourrait comprendre une évaluation des travaux en cours dans le domaine de l'établissement de critères de durabilité mutuellement acceptables.

BUDGET

20 000 \$\*

\* Plus une somme additionnelle de 15 000 \$ au besoin.

Obligations spécifiques

ACTIVITÉS CONCERTÉES ENTRE LA COMMISSION  
DU LIBRE-ÉCHANGE ET LA CCE**Sommaire du projet**

La CCE inclura un élément relatif à l'environnement et au commerce dans ses obligations spécifiques. Un groupe de travail sera mis sur pied; il comprendra des fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

**Justification**

Dans le cadre du Programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, le Conseil a convenu, lors de sa session ordinaire de juin 1997, de constituer un groupe intergouvernemental de travail formé de spécialistes des milieux de l'environnement et du commerce des trois Parties (voir le point 5.2 du compte rendu de la session ordinaire du Conseil du 12 juin 1997; document C/97-00/SR/01/Rev. 2).

**Activités**

Une somme totale de 40 000 \$ sera affectée à ces activités afin de faciliter la mise sur pied et le fonctionnement du groupe de travail.

# III

Biodiversité  
et écosystèmes

---



### Sommaire du projet

Ce projet rassemble les organismes et organisations qui se consacrent à la conservation des oiseaux, particulièrement celle des espèces « terrestres », et les aide à coordonner et à améliorer les efforts en cours visant la conservation des populations aviennes et des habitats qui revêtent de l'importance à l'échelle de l'Amérique du Nord. Jusqu'à présent, le projet a été axé sur un inventaire des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) en Amérique du Nord; en 1997, il a été concentré sur l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action nord-américains destinés à conserver les espèces terrestres. En 1998, il est prévu de parachever cette stratégie, d'ébaucher le plan d'action et de publier un répertoire des ZICO.

### Objectifs

Le projet vise à favoriser des efforts coordonnés à l'échelle de l'Amérique du Nord dans le domaine de la conservation des oiseaux par les moyens suivants :

- le parachèvement et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action nord-américains destinés à conserver les oiseaux;
- le regroupement du soutien nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action en question;
- la publication d'un répertoire des ZICO de l'Amérique du Nord;
- l'évaluation du potentiel de production de café en zone ombragée en raison de la compatibilité de cette initiative de développement durable avec la conservation des oiseaux.

### Historique

Quelque 1 400 espèces d'oiseaux peuplent l'Amérique du Nord, et l'on retrouve un grand nombre d'entre elles au Mexique, où les habitats tropicaux sont plus diversifiés. L'aire de répartition de nombreuses espèces chevauche les frontières internationales du Canada, des États-Unis et du Mexique. Plus de 250 espèces d'oiseaux de l'Amérique du Nord sont migratrices. Une conservation efficace des oiseaux exige une action conjointe et des efforts coordonnés de la part des trois pays. En 1996, le Conseil de la CCE a réclamé l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action nord-américains prévoyant des efforts concertés qui s'appuient sur des buts, des objectifs et des méthodes de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) s'étant avéré fructueux pour la conservation du gibier d'eau, il faut prendre des mesures similaires pour coordonner la conservation des espèces d'oiseaux « terrestres ».

### État d'achèvement

#### *Création de ZICO*

Le projet a réuni les organismes de chaque pays qui inventorient des ZICO dans la perspective de favoriser l'adoption de méthodes communes de recensement de ces zones en Amérique du Nord. Pour ce faire, l'équipe du projet a élaboré des critères qui sont compatibles avec ceux des organisations *Bird Life International* et *Royal Society for the International IBA*. Les efforts déployés à l'échelle nationale pour appliquer ces critères ont permis de recenser plus de 150 ZICO en Amérique du Nord. Cette démarche a donné lieu à la tenue d'ateliers et à des désignations de zones dans chaque pays. L'équipe du projet a choisi trois ZICO pour entreprendre des projets pilotes qui viseront l'élaboration de stratégies de conservation par des groupes de citoyens.

### ***Stratégie et plan d'action nord-américains dans le domaine de la conservation des oiseaux***

Un groupe de travail constitué de fonctionnaires et de spécialistes d'organisations non gouvernementales s'est réuni afin de déterminer conjointement les objectifs, la portée et les principes d'une stratégie et d'un plan d'action nord-américains. Le document consignait les conclusions de ces travaux a servi de base aux consultations menées auprès de nombreuses organisations vouées à la conservation des oiseaux dans chaque pays. Une première ébauche de la stratégie est en cours d'élaboration à la lumière des réponses obtenues; elle devait faire l'objet d'une consultation au début du mois de janvier.

#### **Activités**

En 1998, les activités viseront à mettre la dernière main à la stratégie et au plan d'action nord-américains recommandés; on publiera aussi le premier répertoire des ZICO de l'Amérique du Nord. Une nouvelle activité axée sur la production de café en zone ombragée et sur les avantages de cette production pour la conservation des oiseaux sera mise sur pied. Des liens seront également établis entre le projet et un réseau d'information sur les oiseaux dans le cadre du Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN).

#### ***Publication du répertoire des ZICO de l'Amérique du Nord***

Ce répertoire comprendra quelque 150 ZICO qui auront été recensées et validées par les processus nationaux de chacun des trois pays. Ce répertoire devra être mis à jour périodiquement, car les spécialistes et les organismes de chaque pays recensent continuellement d'autres zones.

#### ***Parachèvement d'une stratégie nord-américaine et élaboration d'un plan d'action dans le domaine de la conservation des oiseaux***

Cette activité comporte les éléments suivants :

- la consultation des parties intéressées au cours des ateliers et conférences qui seront organisés dans chaque pays comme étape préparatoire à la rédaction de la stratégie et du plan d'action;
- la constitution d'un groupe de travail qui sera chargé de rédiger la stratégie et le plan d'action;
- la soumission de la stratégie et du plan d'action à l'examen des organismes et organisations intéressés dans le cadre d'un atelier nord-américain et le parachèvement des deux documents;
- l'évaluation des coûts et la recherche de sources de financement pour pouvoir appliquer le plan d'action.

#### ***Examen de la production de café en zone ombragée***

Cette activité vise à instaurer un processus de coopération en matière de production de café en zone ombragée, car cette activité est complémentaire aux objectifs de conservation des habitats d'oiseaux. Elle comprend :

- la définition, de façon concertée et mutuellement acceptable, d'une structure de production du café en zone ombragée fondée sur l'expérience acquise et les résultats obtenus dans le cadre de projets en cours;
- la réalisation d'une étude de marché en vue d'exporter ce produit mexicain vers le Canada et les États-Unis.

## Résultats prévus

### *En 1998*

- Parachèvement et approbation de la stratégie et du plan d'action nord-américains dans le domaine de la conservation des oiseaux.
- Mise en œuvre initiale de la stratégie et du plan d'action.
- Augmentation de la participation des groupes intéressés à la mise en œuvre de la stratégie et du plan.
- Production d'un répertoire des ZICO de l'Amérique du Nord.
- Définition d'un cadre de production du café en zone ombragée.
- Analyse de marché pour ce type de café.

### *À long terme*

- Mise en œuvre dynamique et efficace de la stratégie et du plan.

## Échéancier

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action relatif à la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord sont une entreprise de longue haleine. Il est prévu que la CCE continue de travailler de concert avec des organismes et des organisations afin de favoriser le perfectionnement de ce plan et de surveiller sa mise en œuvre au cours des deux ou trois prochaines années.

BUDGET	280 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	180 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	45 000 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	52 000 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	3 000 \$
Achat de matériel (au besoin)	0 \$
Autres	0 \$

### Sommaire du projet

Le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) a été mis sur pied en 1996 dans la perspective d'améliorer la collaboration entre les responsables des sources de données sur la biodiversité et les utilisateurs de ces données en Amérique du Nord. Le RIBAN se veut un site neutre où tous les intervenants peuvent faire savoir que des données sur la biodiversité en Amérique du Nord sont disponibles et accessibles. Une activité pilote en cours permet de recueillir des données et de l'information sur les oiseaux de l'Amérique du Nord. En 1998, elle sera complétée par une autre activité pilote déjà entreprise qui portera éventuellement sur l'information relative aux espèces envahissantes d'Amérique du Nord. Des efforts sont déployés pour relier le RIBAN à d'autres projets comme celui d'un centre d'échange d'information de la Convention sur la diversité biologique, l'*Integrated Taxonomic Information System* (ITIS, Système intégré d'information taxinomique), l'*American Biodiversity Information Network* (Réseau américain d'information sur la biodiversité), les programmes relatifs au patrimoine naturel, les centres de données sur la conservation, le *Biodiversity Conservation Information System* (BCIS, Système d'information sur la conservation de la biodiversité) et l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité). Il est essentiel de relier le RIBAN au centre d'information de la Convention sur la biodiversité et au réseau IABIN si l'on veut éventuellement l'intégrer à ces entités régionales et mondiales. Le RIBAN n'est situé dans aucun lieu concret et n'a aucun employé permanent; il s'agit d'un réseau virtuel de détenteurs et d'utilisateurs de données.

### Objectifs

L'objectif du RIBAN consiste à améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord dans l'intérêt des détenteurs et des utilisateurs de données. En 1998, le projet vise à consolider et à faire progresser le RIBAN par le biais des activités suivantes :

- le parachèvement des travaux déjà entrepris relativement aux données sur les oiseaux, y compris les géoréférences, les données sur le statut des espèces en matière de conservation et les listes d'équivalences;
- la contribution aux activités visant des objectifs similaires, comme le centre d'information de la Convention sur la biodiversité, le réseau IABIN et d'autres activités de ce type.

### Justification

Les organismes gouvernementaux, les entreprises privées, les organisations non gouvernementales (ONG), les scientifiques, les chercheurs et le public ont recours à de l'information biologique et écologique à des fins diverses, comme la conservation, l'utilisation des ressources et la surveillance. Des sommes considérables ont été investies depuis plus d'un siècle pour recueillir des données concernant les ressources biologiques et les écosystèmes. Cependant, l'utilité de cette information est restreinte en raison du fait, notamment, que les données sont très dispersées et gérées sous des formes difficiles à rapprocher et à interpréter dans le cadre d'applications individuelles. Le but du RIBAN est de faire en sorte que ces données et celles qui seront recueillies désormais soient davantage accessibles et utiles aux décideurs, aux chercheurs et au grand public.

## État d'achèvement

Un comité directeur a été formé pour guider la mise sur pied du RIBAN. Ses membres comprennent des gestionnaires et des utilisateurs de données sur la biodiversité représentant les gouvernements fédéraux, provinciaux et étatiques, les universités et les ONG du Canada, du Mexique et des États-Unis (voir la page d'accueil du RIBAN pour consulter la liste des membres du comité, à l'adresse < <http://www.cce.org/nabin>> ; mot de passe : « nabin »).

À sa première réunion, en novembre 1996, ce comité directeur a formulé la mission et les principes de fonctionnement du réseau, dont les principaux sont les suivants :

- offrir un site neutre à tous les intervenants;
- adopter des normes largement reconnues;
- confier des responsabilités et procurer des ressources aux détenteurs de données;
- promouvoir l'accessibilité et l'utilité des données;
- viser les écosystèmes, les communautés naturelles, les espèces et les populations;
- répartir équitablement les responsabilités entre les partenaires;
- reconnaître équitablement les partenaires.

Au cours de la deuxième réunion tenue en janvier 1997, un sous-groupe du comité directeur a décidé de commencer à mettre en place le réseau en entreprenant un projet pilote consacré à la biodiversité avienne, de même qu'aux données et à l'information qui s'y rapportent, afin de démontrer l'utilité du RIBAN. Le projet pilote permettra de poursuivre les buts suivants :

- recommander des normes et des objectifs de contenu à l'égard de quatre éléments cibles : une liste d'équivalences taxinomiques, le statut des espèces en matière de conservation, les données géographiques et les métadonnées;
- démontrer comment respecter les normes et les objectifs de contenu à l'égard de ces éléments afin d'améliorer l'accès et l'utilité des données et de l'information;
- créer un ou plusieurs ensembles de données regroupées à des fins de démonstration;
- démontrer à quel point le regroupement de données et d'informations rend celles-ci plus utiles;
- recommander des stratégies générales visant l'application du projet pilote dans trois domaines afin d'accroître le nombre d'intervenants, de recueillir des types de données et d'informations supplémentaires, et d'étendre le modèle à d'autres groupes taxinomiques et types écologiques.

## Activités

### *Parachèvement du projet pilote relatif aux données et à l'information sur les oiseaux*

En 1998, on continuera de prioriser les données et l'information sur les oiseaux afin de veiller à l'utilité du projet. On s'emploiera particulièrement à élargir le cercle d'utilisateurs, à approfondir le contenu des données et de l'information sur les oiseaux et à étoffer l'information taxinomique et géographique à leur sujet. À mesure que les travaux donneront des résultats, ceux-ci seront mis à la disposition d'autres pays de l'hémisphère pour qu'ils puissent les adapter à leurs fins, ce qui devrait permettre une meilleure intégration du RIBAN au réseau IABIN lorsque ce dernier sera en fonction.

## Résultats prévus

### *En 1998*

- Parachèvement d'un prototype intégrant l'accès aux données sur la biodiversité avienne à la distribution, la visualisation et l'analyse de ces données.
- Élaboration de normes de métadonnées et d'outils logiciels en matière d'information sur la biodiversité.
- Accès aux données aviennes provenant de sources diverses.

### *À long terme*

Intégration du RIBAN au réseau IABIN et au centre d'information de la Commission sur la biodiversité.

## Échéancier

Le réseau sur les oiseaux devrait être entièrement accessible vers la fin de 1998, et l'on espère que le RIBAN sera intégré au réseau IABIN en 2000.

BUDGET	125 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	75 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	40 000 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	10 000 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	0 \$
Achat de matériel (au besoin)	0 \$
Autres	0 \$

# III

Polluants  
et santé

---



**Gestionnaires de projet :****Module principal :** Andrew L. Hamilton**Module de création et de renforcement des capacités :** Hernando Guerrero**Sommaire du projet**

Le but de ce projet est de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement grâce à une gestion rationnelle des produits chimiques, ce qui comprend, au besoin, des mesures telles que la prévention de la pollution, la réduction à la source et la lutte contre la pollution causée par des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes. Le Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques (le « Groupe de travail »), ses organes subsidiaires et le Secrétariat de la CCE continueront de prêter leur concours à la mise en œuvre des décisions et des engagements pris dans le cadre de la résolution du Conseil n° 95-05, intitulée *Gestion rationnelle des produits chimiques*, y compris les directives dudit Conseil reçues ultérieurement en vertu de cette résolution.

Le projet de 1998 comporte deux modules : a) un module principal qui s'appuie directement sur les travaux et les décisions antérieurs du Groupe de travail et de ses organes subsidiaires; b) un module connexe consacré à la création et au renforcement des capacités, qui est expressément destiné à aider le Mexique à donner suite aux engagements et aux décisions de la résolution susmentionnée.

Le Groupe de travail est un organe intergouvernemental dont les fonctions consistent à encadrer et à diriger ce projet. Le module principal reflète les priorités établies par le Groupe de travail pour mettre en œuvre la résolution. Ces priorités ont été soumises à l'attention des représentants suppléants du Conseil par le président du Groupe de travail dans une note de service en date du 4 février 1998. Quant au module connexe de création et de renforcement des capacités, il est censé compléter le module principal et recevoir des avis généraux et spécifiques de même que l'appui du Groupe de travail.

**Objectifs*****Module principal***

Les objectifs de ce module consistent à seconder :

- la mise en œuvre des Plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) déjà élaborés aux termes de la résolution susmentionnée, y compris la mise au point d'éléments clés pour la deuxième phase du PARNA relatif au mercure;
- l'évaluation de certaines substances toxiques rémanentes en vue de prendre des mesures régionales éventuelles, essais qui seront fondés sur le *Processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du Projet de gestion rationnelle des produits chimiques*, que le Conseil a approuvé;
- la mise en route du processus d'élaboration des PARNA relatifs à des substances choisies par le Groupe d'étude sur la sélection des substances;
- l'élaboration de stratégies proactives de gestion rationnelle des produits chimiques.

***Module de création et de renforcement des capacités***

Les objectifs de ce module consistent :

- à soutenir la mise en œuvre de la résolution au Mexique et à trouver des fonds supplémentaires à cette fin.

## Justification

La résolution du Conseil n° 95-05 offre aux trois pays un cadre général leur permettant de se pencher sur la gestion rationnelle des substances chimiques; elle prévoit aussi l'élaboration de plans d'action régionaux relatifs aux BPC et à d'autres substances toxiques rémanentes, y compris certains métaux lourds. En vertu de cette résolution, le Conseil a constitué un groupe de travail et lui a demandé d'axer son attention, en premier lieu, sur les substances contenues dans la liste de douze polluants organiques rémanents (POR) figurant dans la décision 18/32 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) prise en mai 1995. La résolution procure aux trois pays un mécanisme leur permettant de prendre des mesures nationales et régionales coordonnées afin de donner suite aux décisions prises par d'autres instances internationales, y compris le PNUE et l'OCDE.

Le projet permet également de faciliter la collaboration et la coopération entre les trois pays dans la négociation des décisions et engagements qui seront pris par des institutions internationales comme le PNUE, l'OCDE, l'Organisation des États américains ou le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique. Il sert également de tribune à la CCE pour travailler de concert avec d'autres organisations binationales et nationales qui se consacrent à des questions liées à la gestion rationnelle des produits chimiques.

L'importance que l'on vient d'accorder à la création et au renforcement des capacités illustre le fait que les principaux coûts de mise en œuvre des PARNA existants, particulièrement ceux relatifs au DDT et au chlordane, seront assumés par le Mexique. Elle illustre également la nécessité de soutenir activement ce pays pour qu'il puisse appliquer les engagements et les décisions en question, et ce, autant grâce au renforcement des capacités qu'à l'utilisation de la mise de fonds initiale accordée par la CCE pour trouver d'autres sources de financement qui viendront compléter les fonds nécessaires pour la mise en œuvre des PARNA.

## État d'achèvement

Les PARNA relatifs à trois substances figurant sur la liste des polluants organiques rémanents du PNUE, à savoir les BPC, le DDT et le chlordane, ont été élaborés et approuvés par le Conseil de la CCE. On a également parachevé un PARNA relatif au mercure qui a été approuvé par le Conseil et qui constituera la première phase d'un plan d'action plus global à l'égard de cette substance, plan qui sera terminé en juin 1999. Comme il en a été question précédemment, le Conseil a également approuvé le *Processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du Projet de gestion rationnelle des produits chimiques*. Le Secrétariat a collaboré avec le Groupe de travail et ses groupes d'étude à l'établissement des PARNA, de même que du processus et des critères de sélection d'autres substances. Il participe en ce moment à un certain nombre d'activités ayant trait à la mise en œuvre de ces plans d'action. La phase de mise en œuvre des PARNA sera dirigée par des groupes qui remplaceront ceux qui les ont élaborés. Un groupe d'étude coordonnera le processus de sélection des substances mentionné précédemment. En outre, un certain nombre d'activités de soutien au projet de gestion rationnelle des produits chimiques sont financées à même le budget d'un projet connexe relatif au renforcement des capacités (projet 98.04.01). Le Groupe de travail examinera une variété de moyens afin d'assurer la participation d'experts et du public aux travaux relatifs à ce projet. Le public sera invité à participer à la deuxième réunion annuelle du Groupe de travail. Trois spécialistes (du Canada, du Mexique et des États-Unis) du secteur privé, du milieu universitaire et des ONG seront également invités à participer, à titre d'observateurs, aux travaux des Groupes de mise en œuvre et du Groupe d'étude sur la sélection des substances.

## Activités

Chaque volet du projet de gestion rationnelle des produits chimiques donnera lieu aux réalisations, activités et réunions suivantes :

### *Les responsables du module principal du Projet de gestion rationnelle des produits chimiques :*

- prépareront et reproduiront un document relatif au projet de gestion rationnelle des produits chimiques contenant une introduction succincte et un aperçu de ce projet, le texte de la résolution du Conseil n° 95-05, les quatre PARNA approuvés (BPC, DDT, chlordane et mercure), la description du processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale, de même que le résumé de ce processus;
- prépareront, en vue de la session annuelle du Conseil de 1998, une évaluation de l'état d'achèvement des activités donnant suite à la résolution n° 95-05, qui complétera le document susmentionné;
- créeront un groupe de mise en œuvre pour chacun des PARNA;
- constitueront un groupe d'étude sur la sélection des substances conformément au processus établi à cette fin;
- constitueront des groupes d'étude chargés d'établir des PARNA relatifs aux substances recommandées par le Groupe d'étude sur la sélection des substances et approuvées par les Parties;
- planifieront et tiendront deux réunions ordinaires du Groupe de travail et ce, aux fins suivantes : orienter les progrès accomplis dans le cadre des PARNA existants; coordonner la sélection d'autres substances et l'établissement de PARNA pour les substances nouvellement sélectionnées; étudier et soumettre à l'attention du Conseil des activités et des procédures éventuelles; recevoir les commentaires des intervenants;
- planifieront et tiendront, parallèlement aux activités du projet relatif au renforcement des capacités, un atelier où l'on examinera des moyens de trouver des ressources supplémentaires si l'établissement et la mise en œuvre des PARNA l'exigent.

### *Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC :*

- dressera un plan de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC. Comme les trois gouvernements sont en train de réviser ou d'appliquer des règlements sur les BPC, le plan visera les éléments qui ne sont pas directement touchés par la récente décision judiciaire américaine interdisant l'importation de ces substances à des fins d'élimination et de destruction. Il comprendra une description de toutes les activités entourant les BPC.

### *Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure :*

- entreprendra la première phase de l'étude de cas à Zacatecas, au Mexique, dans le cadre d'une activité de surveillance et d'évaluation du mercure et/ou d'autres métaux lourds (sous-section 6.4.1 du PARNA). L'atelier d'experts qui s'y est tenu à cette fin du 25 au 27 février 1998 était axé en premier lieu sur l'emplacement où l'on exploite des mines depuis au moins trois siècles. Un des objectifs principaux consistait à examiner les possibilités de surveillance et de remise en état du secteur et à renforcer les capacités nationales de surveillance, d'analyse en laboratoire et d'évaluation du mercure et d'autres métaux lourds au Mexique;
- tiendra un atelier sur les projets volontaires ou en partenariat (sous-section 6.1 du PARNA) en septembre 1998 au Mexique. Cet atelier est destiné à favoriser l'établissement de liens entre les intervenants des secteurs public et/ou privé afin que ceux-ci puissent partager, transférer et promouvoir les meilleures pratiques de réduction et de prévention des rejets anthropiques de mercure et de gestion rationnelle de cette substance, y compris l'élaboration de stratégies de gestion des déchets. L'atelier vise également à inciter le secteur industriel à fixer des objectifs et des échéanciers précis qui pourraient être intégrés à la deuxième phase du plan d'action (sous-section 6.5.1 du PARNA);

- tiendra un atelier sur l'état des connaissances scientifiques relatives au mercure (sous-section 6.2.1 du PARNA) afin de partager les connaissances sur cette substance et de connaître l'avis d'experts sur la mise en œuvre du plan d'action. Cet atelier offrira également la possibilité d'obtenir des conseils quant au choix de mesures, d'objectifs et d'échéanciers déterminés à intégrer à la deuxième phase du projet (sous-section 6.5.1 du PARNA). Cet atelier aura lieu à l'automne 1998;
- rédigera, d'ici le mois d'octobre 1998, une ébauche sur les consultations menées au cours de la deuxième phase du plan d'action sur le mercure, en mettant l'accent sur les activités concertées visant la réduction des déchets à la source, les pratiques sécuritaires de gestion des déchets, la réduction des émissions, l'amélioration de l'information scientifique et une surveillance accrue. La deuxième phase tablera sur les projets d'envergure déjà entrepris en Amérique du Nord, particulièrement sur ceux en cours au Canada et aux États-Unis, et soutiendra les activités de renforcement des capacités qui auront été mises en place au Mexique dans le cadre de la première phase.

***Le Groupe d'étude sur la sélection des substances :***

- coordonnera la sélection des substances en vue de mesures régionales.

***Les Groupes d'étude sur les nouveaux PARNA (dont la création doit faire l'objet d'une décision du Conseil) :***

- entreprendront l'élaboration des PARNA relatifs aux substances approuvées par les Parties.

***Les responsables du module de création et de renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques :***

- catalyseront et faciliteront la collaboration et la concertation des laboratoires dans le cadre d'activités de surveillance de l'environnement et d'assurance et de contrôle de la qualité, en vue de créer des capacités de surveillance et d'évaluation des métaux lourds présents dans l'environnement au Mexique;
- aideront le Mexique à planifier et à préparer un événement afin de lancer des activités d'élimination graduelle de tous les emplois homologués de chlordane dans ce pays. Ces activités comprendront un atelier destiné à décrire les mesures du PARNA relatif au chlordane dans le cadre de la séance internationale de négociation sur les POR qui se tiendra à Montréal;
- aideront le Mexique à planifier et à réaliser une étude afin d'évaluer les risques associés à deux substances en cours d'examen dans le cadre du processus de sélection.

**Résultats prévus**

Chaque phase du projet est censée donner les résultats énumérés ci-après.

***Module principal du Projet de gestion rationnelle des produits chimiques :***

- Rapport renfermant tous les accords conclus en matière de gestion rationnelle des produits chimiques.
- Aperçu et état d'achèvement du projet de gestion rationnelle des produits chimiques à soumettre à l'attention du Conseil.
- Participation active à la mise en œuvre des PARNA approuvés.
- Examen d'au moins trois substances à soumettre à des mesures régionales éventuelles.
- Constitution de groupes d'étude afin de coordonner l'élaboration de nouveaux PARNA.
- Planification et tenue de deux réunions ordinaires du Groupe de travail.
- Tenue d'un atelier, en collaboration avec le projet sur le renforcement des capacités, afin d'examiner les possibilités de financement externe de la mise en œuvre des PARNA.
- Élaboration d'autres PARNA relatifs aux substances approuvées par les Parties.

**Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC :**

- Élaboration d'un plan de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC.

**Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure :**

- Tenue d'un atelier d'experts sur la surveillance et l'évaluation du mercure et des métaux lourds.
- Tenue d'un atelier sur les projets volontaires ou en partenariat.
- Tenue d'un atelier d'experts sur l'état des connaissances scientifiques.
- Ébauche de la deuxième phase du PARNA relatif au mercure.
- Tenue d'un atelier de consultation.

**Groupe d'étude sur la sélection des substances :**

- Coordination de tout le processus de sélection des substances et recommandations sur des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du projet.

**Module de création et de renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques :**

- Soutien à un petit projet de collaboration destiné à renforcer les capacités au Mexique à titre de suivi au premier atelier tenu à Zacatecas sur la surveillance et l'évaluation du mercure et d'autres métaux lourds présents dans l'environnement au Mexique.
- Annonce de lancement des activités mexicaines de mise en œuvre du PARNA relatif au chlordane au cours d'un atelier qui se tiendra dans le cadre de la séance internationale de négociation sur les POR.
- Évaluation exhaustive des risques associés à deux substances désignées ou éventuelles à soumettre au processus de sélection susmentionné.

BUDGET	535 000 \$
<b>Ventilation prévue pour le module principal :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	78 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	170 000 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	46 000 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	24 000 \$
Achat de matériel (au besoin)	0 \$
Autres	0 \$
<b>Total</b>	<b>318 000 \$</b>
<b>Ventilation prévue pour le module de création et de renforcement des capacités :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	170 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	37 000 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	5 000 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	5 000 \$
Achat de matériel (au besoin)	0 \$
Autres	0 \$
<b>Total</b>	<b>217 000 \$</b>

### Sommaire du projet

Ce projet vise à donner suite aux activités entreprises en 1997, particulièrement au rapport visé à l'article 13 de l'ANACDE intitulé *Les mouvements de polluants à l'échelle du continent : Un programme de coopération pour résoudre le problème du transport à grande distance des polluants atmosphériques en Amérique du Nord*, et au rapport intitulé *La compatibilité des données relatives à la qualité de l'air en Amérique du Nord*, l'accent étant mis sur les résultats, les conclusions et les possibilités d'intensifier la coopération qui ressortent de ces rapports. Ces activités sont le prolongement de celles entreprises en 1995 et 1996 conformément à la résolution du Conseil n° 96-05 et à des communiqués visant l'élaboration de programmes coopératifs de longue durée dans les domaines de la surveillance, de la modélisation et de l'évaluation de la qualité de l'air en Amérique du Nord, tout en préconisant l'adoption de stratégies binationales et trinacionales de réduction des émissions polluantes.

### Objectifs

Le but d'ensemble de la CCE est de faciliter la promotion et la coordination d'activités trinacionales destinées à réduire l'exposition des humains et de l'environnement aux polluants qui sont rejetés dans l'atmosphère, qui s'y forment ou s'y déplacent, tout en abordant les questions de qualité de l'air en fonction des divers milieux ambiants. Pour atteindre ce but, il faudra :

- fixer des priorités à court et à long terme dans le domaine de la coopération visant à réduire le transport à grande distance des polluants en Amérique du Nord, particulièrement les substances toxiques;
- améliorer la disponibilité et l'accessibilité de l'information requise en matière de planification de politiques, de prise de décisions et de gestion relativement aux bassins atmosphériques et au transport à grande distance des polluants;
- améliorer les connaissances des experts en matière de santé et de politique concernant les effets sur la santé du transport à grande distance des polluants atmosphériques en Amérique du Nord;
- faciliter l'élaboration de stratégies et le déploiement d'efforts cohérents ayant trait à la réduction du transport à grande distance des polluants.

Le projet a toujours pour objectif l'établissement de systèmes coopératifs de surveillance et de modélisation de la qualité de l'air en Amérique du Nord, systèmes qui fourniront les informations nécessaires à la planification de politiques, à la prise de décisions et aux mesures de gestion relativement aux bassins atmosphériques communs, au transport à grande distance des polluants atmosphériques et à leur mouvement transfrontalier. Le projet est destiné à faciliter l'instauration de programmes coopératifs de longue durée dans les domaines de la surveillance, de la modélisation et de l'évaluation de la qualité de l'air en Amérique du Nord grâce à la collecte et à l'échange de données appropriées sur la qualité de l'air, y compris celles des inventaires d'émissions, et à l'établissement et à l'application de modèles pertinents.

### Justification

À titre de milieu ambiant, l'atmosphère produit une interaction qui transcende les frontières des trois pays de l'Amérique du Nord sur le plan environnemental. On se préoccupe de plus en plus du fait que le transport par voie aérienne de polluants sur de longues distances entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, ainsi qu'à l'intérieur de ces trois pays, puisse contribuer à la détérioration des bassins atmosphériques et avoir des effets sur la qualité de l'environnement et la santé humaine. Dans le cadre de ce projet, on examinera les bassins atmosphériques en fonction de leur

relation avec d'autres milieux; on tiendra compte également de l'influence de la qualité de l'air sur les ressources naturelles et artificielles à l'intérieur de ces bassins.

Comme le souligne le rapport sur *Les mouvements de polluants à l'échelle du continent*, de nombreux enjeux réclament l'attention de toute l'Amérique du Nord. Les mesures à prendre diffèrent selon la nature des polluants, les techniques antipollution et les progrès déjà accomplis. Étant donné que l'on ne peut négliger aucun polluant, il est important de fixer des priorités à court et à long terme afin de réaliser des progrès valables à l'aide des ressources disponibles et d'éviter les chevauchements avec les mesures prises par d'autres institutions.

Il est essentiel de disposer de renseignements dignes de foi et exacts pour pouvoir s'attaquer aux problèmes de pollution dans les bassins atmosphériques transfrontaliers. Afin de faciliter la prise de mesures concertées et efficaces, il faut disposer d'informations fiables sur les caractéristiques et la dynamique de ces bassins, sur leur interaction et sur les quantités de polluants rejetées dans l'environnement.

À l'occasion de leur troisième session annuelle, tenue les 1<sup>er</sup> et 2 août 1996, les ministres nord-américains de l'Environnement, qui forment le Conseil de la CCE, ont ratifié la résolution n° 96-05 intitulée *Assurer la compatibilité des données relatives à la qualité de l'air et aux émissions atmosphériques*. Cette résolution conclut que le Conseil de la CCE :

*CONVIENT de favoriser la prise de mesures de concertation régionales entre les Parties en vue de l'établissement, en Amérique du Nord, de programmes de surveillance, de modélisation et d'évaluation de la qualité de l'air; et ce, au moyen de la promotion, de la collecte et de l'échange de données appropriées, ainsi que de l'élaboration et de l'application de modèles pertinents à l'égard des substances chimiques, définies par la Commission de coopération environnementale, qui suscitent des préoccupations mutuelles;*

*RECOMMANDE que les Parties s'emploient à adopter des méthodes compatibles en vue de compiler et de déclarer les inventaires d'émissions;*

*INCITE les Parties à maintenir des programmes et/ou des laboratoires qui fournissent des documents de référence et mettent au point des méthodes de référence en vue d'obtenir des données compatibles;*

*ET RECOMMANDE la mise en place et l'étalonnage conjoints de matériel de surveillance, lorsque l'une ou l'autre de ces mesures sont appropriées, et ce, à des endroits choisis d'un commun accord, à mesure que les ressources nécessaires deviennent disponibles et selon des protocoles et des calendriers fixés d'un commun accord, dans le but de vérifier la compatibilité des données en ce qui concerne les activités de modélisation et de surveillance relatives à des substances [désignées] d'un commun accord.*

La question des effets de la pollution atmosphérique sur la santé humaine est relativement nouvelle. L'échange de renseignements scientifiques à l'échelle de l'Amérique du Nord peut permettre de mieux connaître les aspects médicaux du transport à grande distance des polluants atmosphériques dans les trois pays.

Les décideurs et les scientifiques ont reconnu qu'il était crucial d'élaborer des stratégies de réduction du transport des polluants sur de grandes distances. Le rapport visé à l'article 13 conclut que « la plupart des aspects du problème ont été suffisamment étudiés pour que nous puissions affirmer de manière catégorique qu'il faut dès maintenant réduire les émissions bien en deçà des niveaux actuels ». Pour faciliter et promouvoir des stratégies efficaces à l'égard de polluants déterminés, il faut tenir compte de la manière dont ces polluants se déplacent, de l'ampleur de

la réduction nécessaire et du type de mesures optimales dont on a besoin en termes d'efficacité, d'équité et de coûts.

### État d'achèvement

Les activités entreprises en 1995 ont consisté notamment à préparer des études de base sur les efforts déployés dans chacun des trois pays de l'Amérique du Nord en matière de surveillance et de modélisation de la qualité de l'air, ainsi qu'à établir un rapport sommaire unifiant les résultats publiés dans les documents propres à chacun des pays. Ces documents ont servi de référence dans le cadre de plusieurs réunions de spécialistes nord-américains organisées par la CCE (21 septembre 1995, 11 et 12 décembre 1995, 15 et 16 avril 1997). La CCE a invité ces spécialistes à former un groupe consultatif en vue de fournir aide et conseils au Secrétariat à l'égard de ce projet.

Le groupe consultatif a conclu que, si l'on veut établir des programmes de longue durée portant sur la surveillance et la modélisation de la qualité de l'air, il faut prendre des mesures concrètes afin d'améliorer la compatibilité et la comparabilité des données ainsi que la qualité des renseignements provenant des inventaires d'émissions. Il a recommandé que la CCE axe ses efforts sur un ensemble de produits chimiques déterminés qui intéressent les trois pays et qui, aux fins de ce projet, sont désignés sous le nom de « substances clés ». Pour 1996, le groupe consultatif a convenu que la liste de ces substances clés devait comprendre :

- le CO, le NO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub> et le plomb;
- l'ozone et ses précurseurs;
- les particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>);
- d'autres substances qui font l'objet d'une surveillance à cause des dépôts acides qu'elles provoquent; plus précisément le SO<sub>4</sub>, le NO<sub>3</sub>, le NH<sub>3</sub> et l'HNO<sub>3</sub>;
- d'autres substances tirées de listes mentionnées dans d'autres résolutions de la CCE, comme les BPC, le mercure, le DDT et le chlordane.

Le groupe consultatif a recommandé que les conclusions des études nationales de base menées à bien en 1996 soient converties en « livres blancs ». Il s'agit de résumés analytiques, à l'intention des scientifiques et des fonctionnaires chargés des politiques, qui présentent l'information sous forme succincte et traitent d'une série de questions liées à la qualité de l'air. Le groupe consultatif a par ailleurs recommandé que la CCE établisse un autre rapport sur la compatibilité et la comparabilité des ensembles de données sur la qualité de l'air en Amérique du Nord.

Plusieurs activités ont été entreprises en 1996 et en 1997 :

- La rédaction d'un document de référence sur la compatibilité des données. Il s'agit d'une analyse de la situation des réseaux de surveillance de la qualité de l'air en Amérique du Nord, qui a été parachevée à l'automne 1997 et qui sera publiée.
- La rédaction d'une série de livres blancs sur les questions actuelles de surveillance et de modélisation de la qualité de l'air. Ces cinq documents succincts, de quatre pages chacun, portent sur des sujets précis liés à la qualité de l'air; ils sont parachevés et en cours d'examen.
- La participation à un échange de données provenant des inventaires d'émissions, y compris l'évaluation du système canadien de gestion des bases de données sur les inventaires d'émissions et la détermination de sa compatibilité avec le modèle de données américain *Emission Inventory Improvement Protocol* (EIIP, Protocole d'amélioration des inventaires d'émission) et le système d'échange de données informatisées (EDI). On s'attend à ce que cette évaluation fasse la preuve que le système canadien est compatible. Le consultant retenu à cette fin commencera à déterminer les caractéristiques et à concevoir une application d'adaptation du système canadien à la norme EIIP, tâche qui sera parachevée par l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis et Environnement Canada. Ce logiciel d'application

personnalisé permettra de s'assurer que les données des inventaires canadiens d'émissions répondent à la norme de mise en forme de l'EDI. Le Mexique se servira de ces informations pour élaborer son propre système d'inventaire d'émissions.

- La mise sur pied d'un projet pilote à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, dans le but de créer une série d'outils de gestion et un système d'information géographique (SIG) visant un bassin atmosphérique déterminé, en collaboration avec le *Transboundary Resource Inventory Program* (TRIP, Programme d'inventaire des ressources transfrontalières). Le but de cette activité est de permettre aux stratèges de prendre des décisions plus éclairées concernant les mesures de réduction des polluants atmosphériques à l'échelle locale et régionale.
- La mise sur pied d'un projet pilote à la frontière entre le Canada et les États-Unis, dans le but de créer un lien entre l'association des *Northeast States for Coordinated Air Use Management* (NESCAUM, Gestion coordonnée de l'utilisation de l'air dans les États du nord-est) et l'*Eastern Canadian Transboundary Smog Issue Group* (ECTSIG, Groupe sur le problème du smog transfrontalier dans l'est du Canada). Il s'agit également d'analyser les mouvements transfrontaliers de l'ozone troposphérique et de ses précurseurs le long de la partie est de la frontière canado-américaine et d'aider à dresser un plan d'action à leur égard. Le rapport qui a découlé de cette activité, intitulé *Le transport à grande distance de l'ozone troposphérique et de ses précurseurs : Une évaluation des méthodes de quantification du transport transfrontalier dans le nord-est des États-Unis et l'est du Canada*, a été publié en novembre 1997. Une réunion de suivi a permis de cerner les efforts permanents et de faciliter l'élaboration d'un programme de travail détaillé qui permettra d'appliquer les recommandations du rapport et de concevoir des stratégies de réduction. (Partenaires : les NESCAUM et l'ECTSIG.) Les provinces de l'Est et les États de la Nouvelle-Angleterre ont dressé un plan d'action relatif au transport atmosphérique du mercure. Ce plan sera rendu public lors de la réunion de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada.
- La mise sur pied de deux autres projets pilotes conjoints entrepris à nouveau par les États-Unis et le Mexique et par le Canada et les États-Unis, fondés sur les conclusions préliminaires du rapport susmentionné concernant *Les mouvements de polluants à l'échelle du continent*. Ce rapport suggère un certain nombre de mesures permettant de protéger la santé humaine et l'environnement ou d'améliorer cette protection, et fait état des possibilités de coopération entre les trois pays, dont l'élaboration d'une stratégie conjointe, d'un point de vue transfrontalier et régional, à l'égard de questions de pollution atmosphérique qui touchent l'Amérique du Nord. Ces projets pilotes constituent un pas dans cette direction (voir les détails à ce sujet sous la rubrique suivante intitulée « Activités »).

### Activités

Le projet visera à concevoir et à mettre en œuvre de nouvelles activités destinées à atteindre les objectifs fixés. Il soutiendra les principales conclusions et recommandations du rapport sur *Les mouvements de polluants à l'échelle du continent* et du rapport sur *La compatibilité des données relatives à la qualité de l'air*. Les projets pilotes entrepris en 1996–1997 seront coordonnés jusqu'à leur parachèvement.

#### **Recherche de secteurs de coopération en Amérique du Nord**

On préparera un aperçu des priorités dans le domaine de la qualité de l'air en se fondant sur des consultations menées auprès d'organismes gouvernementaux et d'autres institutions compétentes. On y trouvera les secteurs dans lesquels la coopération peut contribuer de façon exceptionnelle à l'amélioration de la qualité de l'air. Cela permettra de fixer des priorités et de mettre sur pied des activités en vue de mesurer, de surveiller et de réduire les principaux polluants toxiques qui se déplacent sur de grandes distances. Cette recherche tiendra compte des programmes nationaux, binationaux ou multinationaux en cours ou prévus qui ont trait à ces polluants, de même que de ceux qui relèvent du projet de la CCE relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques.

### ***Compilation des études sur les catégories de source d'émissions***

Conformément à une recommandation du rapport sur *Les mouvements de polluants à l'échelle du continent*, la CCE compilera les études menées sur les catégories de sources d'émissions dans des secteurs déterminés afin de mieux saisir les possibilités de réduire l'ampleur et l'effet de la pollution transfrontalière et de faciliter un échange accru d'information sur ces questions.

Cette activité est complétée par certains volets du projet de registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP) en Amérique du Nord, lequel vise à relever et à quantifier les sources non ponctuelles (comme les sources mobiles, les petites sources et les sources locales) de substances chimiques pénétrant dans l'environnement puisqu'elles font partie de l'éventail des diverses sources de pollution. La CCE et les bureaux des programmes nationaux de RRTP choisiront des types de sources non ponctuelles, détermineront s'il existe des techniques d'estimation et si elles s'appliquent en Amérique du Nord, et dénombreront les sources non ponctuelles dans une année civile à l'échelle de l'Amérique du Nord. Les deux projets contribueront à cette réalisation particulière.

### ***Études pilotes américano-mexicaines et américano-canadiennes :***

#### ***implantation et/ou étalonnage conjoints du matériel de surveillance de la qualité de l'air***

Cette activité a pour objet d'examiner les différences de mesure de certaines substances lorsque des facteurs donnés sont contrôlés (emplacement et étalonnage). La CCE mettra sur pied un Comité consultatif technique (CCT) spécial constitué de spécialistes des trois pays dans le domaine de la surveillance de la qualité de l'air. Avant la première réunion du CCT, la CCE préparera un document de travail succinct afin d'orienter la discussion lors de la réunion. Entre autres choses, le CCT traitera des emplacements, des protocoles, des substances cibles, des échéanciers et des ressources.

Le rapport sur *La compatibilité des données relatives à la qualité de l'air* recommande la co-implantation de stations pour la surveillance des polluants suivants : les particules fines, le plomb, le mercure, les aérosols de sulfate, les nitrates, l'ammoniac et l'acide nitrique. Il recommande également une telle co-implantation au Mexique pour surveiller les BPC, le DDT, le chlordane, les sulfates, les nitrates et l'ammonium dans les précipitations. Il est prévu d'étudier une co-implantation dans le sud de l'Ontario et dans une zone touchant la Colombie-Britannique et l'État de Washington en 1998; il en sera tenu compte au cours de la planification de cette activité.

### ***Atelier trinational concernant les effets sur la santé humaine des polluants atmosphériques***

Un atelier sur les polluants atmosphériques permettra à des spécialistes de la santé des trois pays d'échanger de l'information, de favoriser une meilleure compréhension des questions importantes de la part du public et de relever les lacunes dans ce domaine comme dans des secteurs qui pourraient prêter à une coopération trilatérale. On prévoit que les résultats de cet atelier permettront de jeter les bases d'activités concertées. Le thème précis de l'atelier sera déterminé de concert avec des spécialistes gouvernementaux de la santé et du milieu de la recherche des trois pays.

La CCE a l'intention d'accueillir, chaque année, un atelier trinational sur des questions atmosphériques déterminées qui suscitent le même intérêt dans les trois pays. Les discussions de ces ateliers seront consignées officiellement.

### ***Parachèvement des projets pilotes entrepris en 1997***

Les projets pilotes suivants, qui sont déjà en cours, seront coordonnés jusqu'à leur parachèvement :

- Deuxième étude pilote États-Unis–Mexique : En 1997, la CCE a soutenu la coordination d'une stratégie et d'un programme binationaux de gestion de l'air concernant le bassin atmosphérique de San Diego–Tijuana. On a choisi les participants et planifié deux réunions afin de déterminer la portée de l'étude (en novembre 1997 et en février 1998). En 1998, la CCE entend continuer à

apporter un certain soutien tout en cherchant des partenaires et/ou d'autres sources de financement. (Partenaire : *San Diego University Foundation*.)

- Deuxième étude pilote États-Unis–Canada : Cette activité, intitulée *Transport transfrontalier des particules fines*, répond au besoin de décrire, d'illustrer et de quantifier, statistiquement parlant, le transport transfrontalier des particules fines. Des cartes spatiales donnant des niveaux épisodiques et climatologiques de ces particules seront dressées et mises en correspondance avec des modèles météorologiques et d'émission. (*Sujet à examen et à approbation.*)

### ***Programme d'assurance et de contrôle de la qualité des données atmosphériques***

Une comparaison efficace des données sur la qualité de l'air repose sur plusieurs facteurs. On doit pouvoir compter sur l'exactitude, la fiabilité et l'intégralité des données relatives à chaque polluant, de même que sur la cohérence des systèmes de référence des laboratoires. Il faudrait dresser une liste complète des objectifs, des procédures, du fonctionnement et des processus d'assurance et de contrôle de la qualité des réseaux actuels. Le groupe de travail est censé créer un groupe d'étude qui entreprendra un programme d'assurance et de contrôle de la qualité axé sur ces éléments.

Cette activité peut permettre d'en arriver à la conclusion que les différents programmes nationaux doivent être modifiés pour qu'ils soient davantage orientés sur l'Amérique du Nord. Par conséquent, la CCE, ses partenaires et les organismes gouvernementaux compétents devront conclure un protocole d'entente afin d'affermir leur degré d'engagement dans cet important domaine.

## **Résultats prévus**

### ***En 1998***

- Établissement de priorités de coopération à court et à long terme en Amérique du Nord, à la suite de consultations auprès d'organismes gouvernementaux et d'institutions compétentes et de leur examen et approbation par les Parties.
- Compilation d'études sur les catégories de sources d'émissions, en collaboration avec les responsables du projet de registre de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord.
- Collaboration dans le cadre d'une étude de co-implantation visant à déterminer la variabilité des mesures de la qualité de l'air lorsque deux instruments sont exposés aux mêmes concentrations.
- Coordination d'une stratégie et d'un programme binationaux de gestion de la qualité de l'air concernant le bassin atmosphérique de San Diego–Tijuana.
- Établissement d'un rapport, à la suite d'une deuxième étude pilote américano-canadienne, sur le transport transfrontalier des particules fine.
- Parachèvement des projets pilotes en cours.
- Élaboration initiale d'un programme d'assurance et de contrôle de la qualité des données atmosphériques en Amérique du Nord.

### ***À long terme***

- Établissement d'un programme de coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord.
- Mise en œuvre du programme d'assurance et de contrôle de la qualité des données.
- Poursuite envisagée de la détermination et de l'estimation des sources non ponctuelles.
- Établissement de rapports d'étape périodiques sur des questions atmosphériques touchant l'Amérique du Nord.
- Tenue d'ateliers annuels trinationaux sur les questions atmosphériques, y compris la rédaction de procès-verbaux officiels.

## **Échéancier**

Ce projet est perçu comme un secteur fondamental de coopération en Amérique du Nord et il se poursuivra indéfiniment.

<b>BUDGET</b>	<b>205 000 \$</b>
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	<b>120 000 \$</b>
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	<b>64 000 \$</b>
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	<b>17 000 \$</b>
Frais de bureau (messageries, etc.)	<b>3 000 \$</b>
Achat de matériel (au besoin)	<b>0 \$</b>
Autres	<b>1 000 \$</b>

### Sommaire du projet

Le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RNARTP) a été entrepris en 1995. La CCE reconnaît que les registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP) offrent la possibilité d'améliorer la qualité de l'environnement en Amérique du Nord et elle est désireuse d'aider les citoyens à intégrer les données existantes et à comprendre leurs ramifications dans les registres. Les rapports sur les RRTP établis par le Canada et les États-Unis donnent des renseignements utiles, mais il peut être trompeur de les comparer superficiellement en raison des différences marquées entre les deux systèmes. La CCE essaie d'accroître l'utilité des inventaires nationaux en réalisant une analyse des types et des quantités de rejets et de transferts de substances qui suscitent des préoccupations dans toute l'Amérique du Nord.

À la quatrième session annuelle ordinaire de la CCE qui s'est tenue en juin 1997, à Pittsburgh, en Pennsylvanie, les ministres ont adopté la résolution n° 97-04, intitulée *Promotion de la comparabilité des registres de rejets et de transferts de polluants*. Cette résolution engage les trois gouvernements à établir annuellement un rapport sur ces rejets et transferts en Amérique du Nord, à viser l'adoption de RRTP plus comparables en adoptant des plans à cette fin, à collaborer à la création d'un site Internet afin de présenter un sous-ensemble de données appariées tirées des trois RRTP et à travailler de concert avec la CCE à l'établissement du rapport annuel sur ces registres.

### Objectifs

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- donner une vue d'ensemble des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord;
- améliorer et évaluer la comparabilité des systèmes de RRTP en Amérique du Nord afin d'aider les gouvernements, le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG) à fixer des buts environnementaux et à en mesurer l'atteinte;
- améliorer l'accès aux données publiques des RRTP.

La CCE contribue à la diffusion des données publiques des RRTP afin que la population les utilise davantage et les comprenne mieux.

### Justification

Les RRTP comme le *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis, l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada et le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants) du Mexique renferment des données détaillées sur les types, les emplacements et les quantités de substances préoccupantes rejetées sur place et transférées par des établissements industriels. De nombreuses entreprises utilisent également les données afin de renseigner le public sur leur performance environnementale. Les RRTP sont essentiels si l'on veut exercer un suivi des substances préoccupantes sur le plan environnemental dans la perspective : d'améliorer la qualité de l'environnement; de mieux faire connaître au public et à l'industrie les types et les quantités de substances préoccupantes rejetées dans l'environnement et transférées sous forme de déchets; d'inciter le secteur privé à prévenir la pollution, à réduire la production de déchets, à diminuer les rejets et les transferts et à assumer la responsabilité de l'utilisation des substances chimiques; de suivre les progrès accomplis sur le plan de l'environnement; d'aider les gouvernements à cerner des priorités.

Toute substance chimique toxique peut susciter des préoccupations à l'égard de n'importe quel milieu ambiant. En outre, les substances rejetées dans un milieu ambiant peuvent être transportées vers d'autres milieux. Par exemple, les substances volatiles rejetées dans l'eau peuvent s'évaporer dans l'air. Il est donc important de déclarer les rejets et les transferts de substances chimiques toxiques dans tous les milieux ambiants.

Comme une grande partie de la valeur des RRTP réside dans le fait que leur contenu est mis à la disposition du public, il est important de les diffuser activement.

### **État d'achèvement**

En novembre 1996, la CCE a publié un rapport intitulé *Les pièces du puzzle : La situation des émissions polluantes et les registres des transferts en Amérique du Nord*, qui donne une vue d'ensemble de la situation et de la compatibilité des programmes de registres de rejets et de transferts au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et qui permet de comparer les données de façon appropriée et efficace.

En juillet 1997, la CCE a publié le premier rapport annuel sur les rejets et les transferts de polluants, intitulé *À l'heure des comptes : Les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord — 1994*. Ce rapport analyse les données publiques des RRTP déclarées en 1994 au Canada et aux États-Unis et trace les grandes lignes du projet pilote mexicain. Il servira d'exemple et aidera d'autres pays à partager et à comparer leurs données. Ce rapport a permis pour la première fois de comparer et d'analyser tous les sous-ensembles des bases de données nationales. Il était axé sur les RRTP nationaux et a fait ressortir certaines différences marquantes entre l'INRP et le TRI; ces différences ont d'ailleurs suscité l'intérêt des gouvernements nationaux.

Au cours de l'établissement de ces deux rapports, la CCE a eu recours à un processus d'examen consultatif étendu. Les ébauches ont été expédiées à près d'une centaine de personnes afin qu'elles puissent les examiner durant quatre semaines environ. Une séance publique tenue à la fin de cette période d'examen a permis de produire un document tenant compte des commentaires des participants.

Comme l'en a chargé le Conseil, le Secrétariat de la CCE entend publier annuellement un rapport qui analyse les données publiques contenues dans les déclarations faites aux gouvernements nord-américains.

À la fin du mois de juillet 1997, la CCE a coparrainé [avec l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'OCDE et le PNUE] l'Atelier des Amériques sur les RRTP à Querétaro, au Mexique. La plupart des pays des Amériques ont participé à cet atelier. Étant donné qu'ils auront à examiner les questions qui seront importantes lorsqu'ils auront à élaborer leur propre RRTP, ces pays sont désireux de tirer des leçons de l'expérience acquise par ceux qui ont déjà mis de l'avant de tels registres.

### **Activités**

#### ***Publication du RNARTP, données de 1995***

Cette activité consiste à coordonner les dernières étapes de la traduction et/ou de la publication du rapport intitulé *À l'heure des comptes — 1995*.

### ***Publication du RNARTP, données de 1996***

L'objectif de cette activité est d'établir le rapport annuel sur les RRTP nationaux fondé sur les données publiques des inventaires de 1996. Cette activité comprend l'actualisation de la méthode permettant de rendre les données comparables. Le processus d'établissement du rapport prévoit un examen consultatif préalable ainsi qu'un contrôle de qualité par un groupe restreint avant son parachèvement.

### ***Publication du RNARTP, données de 1997***

L'objectif de cette activité est d'établir le rapport annuel sur les RRTP nord-américains fondé sur les données publiques des inventaires de 1997. Les données mexicaines feront pour la première fois partie de l'analyse, bien qu'en 1997 et en 1998, les données publiées au Mexique ne représenteront que les quantités de rejets à l'échelle de chaque comté (les données par établissement ne seront publiées qu'à partir de 1999). Cette activité comprend l'actualisation de la méthode permettant de rendre les données comparables. Le processus d'établissement du rapport prévoit une consultation publique étendue et une séance publique. En 1998, la demande de propositions sera établie en collaboration avec les responsables des programmes nationaux de RRTP en vue de retenir les services d'un consultant. La planification préalable débutera en 1998 et l'analyse des données sera réalisée en 1999.

### ***Création d'un site Internet***

Le site Internet trilingue permettra de présenter le sous-ensemble de données appariées de chacun des trois RRTP nationaux et indiquera, comme convenu, le degré de comparabilité de ces registres tout en donnant d'autres renseignements.

### ***Établissement d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP nationaux***

Ce plan comprendra des objectifs à court et à long terme, un mécanisme d'évaluation des progrès ainsi que des recommandations concernant l'amélioration de la comparabilité et l'établissement de rapports sur des sujets spéciaux. Toutes les questions éventuelles figureront dans l'ébauche du plan de mise en œuvre, mais les bureaux des programmes nationaux de RRTP attendent la publication de la version finale des règlements mexicains sur les RRTP pour dresser une liste des questions à traiter.

### ***Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord***

Les RRTP ne révèlent qu'une partie des substances chimiques rejetées dans l'environnement par des activités humaines. Les sources de polluants qui ne sont pas visées par tous les RRTP comprennent :

- les sources mobiles (les véhicules de transport);
- les petites sources (les stations-service et les nettoyeurs à sec);
- les sources locales (les exploitations agricoles, les mines et les parcs de stationnement).

Cette activité donnera à la CCE l'occasion de s'associer à d'autres organisations internationales, comme l'OCDE et l'UNITAR, qui ont déjà exprimé leur intérêt à cet égard.

La CCE et les bureaux des programmes nationaux de RRTP choisiront des types distincts de sources non ponctuelles, détermineront s'il existe des techniques d'estimation et, le cas échéant, la façon de les appliquer en Amérique du Nord, et estimeront les sources non ponctuelles par année civile sur le continent.

Cette activité se déroulera en deux phases :

- L'évaluation de l'information existante, l'inventaire des méthodes disponibles, et la détermination de la viabilité des systèmes et de l'applicabilité des systèmes d'information géographique (GIS). Au départ, les travaux seront principalement axés sur le secteur des transports (sources mobiles), mais ils porteront sur d'autres secteurs comme l'agriculture à mesure que des ressources seront disponibles.
- L'évaluation des émissions par secteur en Amérique du Nord et l'inclusion de ces données au rapport de la CCE sur les RRTP.

La première phase sera financée à même le budget des projets de la CCE pour 1998. Quant à la deuxième phase, qui débutera après la publication de la norme mexicaine, on prévoit la terminer en décembre 1999 (pour coïncider avec la publication des données mexicaines sur les sources ponctuelles dans divers milieux ambiants). Les résultats de cette deuxième phase seront intégrés au RNARTP publié ultérieurement.

Cette activité est complétée par le projet relatif à la qualité de l'air en Amérique du Nord, qui consiste en une compilation des études sur les catégories de sources d'émission dans des secteurs déterminés devant permettre de mieux évaluer l'ampleur et les conséquences de la pollution transfrontalière, de cerner des possibilités de réduire cette pollution et de faciliter un plus grand échange d'information à ce sujet.

Le rapport visé à l'article 13, intitulé *Les mouvements de polluants à l'échelle du continent*, reconnaît également l'importance des sources non ponctuelles de polluants dans l'une de ses conclusions : « Les principales sources de polluants continentaux sont les centrales électriques, le secteur des transports, les combustibles fossiles utilisés par certaines industries, les incinérateurs de déchets municipaux et médicaux et les produits chimiques utilisés en agriculture. »

Les deux projets contribueront à la réalisation de cette activité.

#### ***Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre du RETC mexicain***

Du matériel et des logiciels informatiques seront fournis au Mexique afin de faciliter la mise en œuvre de son système de RETC et de sensibiliser davantage la population dans le cadre du premier cycle de déclaration des rejets et des transferts de polluants. Il est également prévu de soutenir la tenue de réunions de sensibilisation à Guadalajara, à Monterrey et à Mexico. Les activités prévues sont les suivantes :

- Soutien informatique (matériel et logiciel) : La CCE mettra à niveau les ordinateurs qu'elle a préalablement achetés pour le programme de RETC de l'INE, conformément à la proposition de ce dernier.
- Coordination, avec la Banque mondiale, de la recherche de ressources supplémentaires afin de financer l'élaboration du RETC : Environnement Canada, l'EPA et la CCE se joindront au représentant du programme de RETC afin de discuter, à Washington, de l'octroi d'une aide internationale pour la mise en œuvre de ce programme.
- Cours de formation à l'intention du secteur privé au Mexique : Ces cours seront parrainés par la CCE et coordonnés par l'INE dans le but d'informer et de sensibiliser les entreprises au système de RETC.
- Cours de formation à l'intention des ONG du Mexique : Ces cours seront parrainés par la CCE et coordonnés par l'INE dans le but d'informer et de sensibiliser les ONG au système de RETC.

### ***Droit d'accès à l'information des RRTP***

Il serait utile d'élaborer un projet pilote trinational afin de montrer à la collectivité comment accéder à l'information que recèlent les RRTP et comment l'utiliser, et de soutenir ainsi la diffusion de ce type d'information environnementale auprès du grand public. Les États-Unis possédant plus d'expérience dans ce genre d'utilisation des données, on établira des contacts avec des ONG américaines pour qu'elles agissent à titre consultatif auprès de groupes d'ONG canadiennes et mexicaines et associent leurs efforts. Cette activité permettra de fournir aux responsables des programmes nationaux de RRTP la base voulue pour entreprendre d'autres activités communautaires. On examinera également les possibilités d'octroi de subventions aux groupes communautaires.

### ***Coordination avec l'OCDE et avec les activités relatives aux RRTP et à la sensibilisation du public dans l'hémisphère***

La CCE et les responsables des programmes nationaux de RRTP sont en train de coordonner leurs efforts avec ceux de l'OCDE et d'autres entités dans l'hémisphère afin d'éviter le chevauchement des activités et de soutenir la diffusion de l'information. Tout au long de l'année, la CCE reçoit de nombreuses demandes de participation aux conférences sur les RRTP et elle considère que cette participation à des activités de sensibilisation est un élément essentiel du programme.

## **Résultats prévus**

### ***En 1998***

- Publication, en août, du RNARTP (*À l'heure des comptes — 1995*).
- Préparation du RNARTP, données de 1996.
- Création d'un site Internet qui présentera des données appariées et indiquera leur degré de comparabilité.
- Établissement d'une ébauche de plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP nord-américains.
- Étude visant à inventorier l'information pertinente sur les sources non ponctuelles.
- Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre du système mexicain de RRTP.
- Élaboration d'un projet communautaire trinational destiné à améliorer la diffusion de l'information.

### ***À long terme***

- Établissement du rapport annuel sur les RRTP nord-américains.
- Instauration d'un programme de réduction volontaire des rejets de polluants en Amérique du Nord.
- Coordination du plan de mise en œuvre et du processus de surveillance des progrès.
- Coordination du site Internet.
- Poursuite du relevé et de l'estimation des sources non ponctuelles.
- Poursuite de la coordination des efforts avec ceux de l'OCDE et d'autres entités de l'hémisphère afin d'éviter les chevauchements.

## Échéancier

Ce projet se poursuivra indéfiniment.

BUDGET	335 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	251 500 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	52 500 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	18 300 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	4 900 \$
Achat de matériel (au besoin)	6 800 \$
Autres	1 000 \$

# IV

## Renforcements des capacités

---



### Sommaire du projet

Depuis 1996, la CCE a facilité la mise en œuvre, en Amérique du Nord, du Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en entreprenant des projets pilotes dans des régions côtières communes à deux pays. La CCE a travaillé de concert avec des organismes gouvernementaux et des groupes de citoyens afin d'élaborer des stratégies binationales de protection des écosystèmes marins et côtiers, conformément aux termes du PAM à l'égard de la baie des Californies et du golfe du Maine. Les travaux se poursuivront en 1998 dans les deux régions pilotes et auront pour objet de faciliter l'exécution de plans de mise en œuvre et de consolider les efforts déployés afin que la coopération relative à la mise en œuvre du PAM se poursuive de manière soutenue et à long terme. Il s'agit de la dernière année de participation de la CCE à ce projet.

### Objectifs

Le but du projet est de faciliter la mise en œuvre régionale du PAM. En 1998, les objectifs du projet seront les suivants :

- renforcer les comités spéciaux qui s'occupent de la baie des Californies et du golfe du Maine pour qu'ils servent de cadres institutionnels à la coopération binationale multisectorielle visant la mise en œuvre du PAM dans chacune de ces régions et qu'ils fonctionnent indépendamment de la CCE après 1998;
- faciliter la mise en œuvre des plans d'action régionaux dressés en 1997 grâce aux travaux de chaque groupe d'étude régional;
- faciliter l'échange d'information, mieux faire connaître le PAM et accroître l'intérêt et la participation aux activités des projets pilotes;
- entreprendre des activités de financement des plans d'action régionaux;
- renforcer l'engagement à long terme en ce qui concerne la mise en œuvre du PAM dans les régions pilotes.

### Justification

On reconnaît de plus en plus la nécessité de protéger le milieu marin contre les activités terrestres. Les principales menaces à la santé, à la productivité et à la biodiversité des écosystèmes marins et côtiers comprennent une pollution de plus en plus grande et la transformation des habitats aquatiques et côtiers. Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont participé aux négociations concernant le PAM à Washington, D.C., en novembre 1995. Ce programme invite à coopérer à l'échelle régionale et infra-régionale en vue de relever les problèmes, les priorités et les mesures de protection des habitats marins dans une perspective de gestion durable des milieux marin et côtier. Le PAM sert de base à des efforts coordonnés de protection du milieu marin et il prescrit ce qui suit :

*La coopération et les arrangements régionaux et sous-régionaux revêtent une importance cruciale pour le succès des actions visant à protéger le milieu marin des effets des activités terrestres. C'est en particulier le cas lorsque plusieurs pays sont riverains de la même mer et partagent la même région côtière, notamment dans le cas des mers fermées ou semi-fermées. Cette coopération permet de diagnostiquer et d'évaluer avec plus de précision les problèmes qui se posent dans une zone géographique donnée et de mieux définir l'ordre de priorité à suivre pour intervenir dans ces zones. Cette coopération permet aussi de renforcer les capacités régionales et nationales et constitue un important moyen d'adapter les mesures à prendre à une situation environnementale et socio-économique particulière. De plus, cette coopération contribue à une application plus efficace et plus économique des programmes d'action.*

### **Objectifs**

Renforcer les dispositions et les mesures communes de coopération régionale et, s'il y a lieu, en prendre de nouvelles, afin de soutenir l'application effective des stratégies et programmes d'action, pour :

- a) diagnostiquer et évaluer les problèmes;
- b) définir des objectifs et des priorités d'action;
- c) élaborer et appliquer des méthodes de gestion pragmatiques et complètes;
- d) mettre au point et appliquer des stratégies visant à atténuer les dégradations du milieu marin et côtier d'origine tellurique et à y porter remède. (Plan d'action mondial, chapitre III.)

### **État d'achèvement**

#### **Projet pilote relatif à la baie des Californies**

Un comité spécial a été constitué afin de servir de cadre institutionnel à la coopération binationale visant la mise en œuvre du PAM dans cette région. Ce comité comprend des représentants de groupes autochtones, d'ONG, d'universités et du secteur privé, ainsi que des hauts fonctionnaires et des fonctionnaires de divers paliers gouvernementaux. Les États-Unis et le Mexique ont un nombre de membres équilibré au sein de ce comité.

Le comité spécial sur la baie des Californies s'est réuni trois fois en 1997 :

- Au cours de sa première réunion (les 21 et 22 avril à San Diego, Californie), le comité spécial a pris connaissance d'une stratégie de communication et de sensibilisation. Il a aussi convenu de dresser un plan d'action régional destiné à mettre en œuvre le PAM. Cet objectif a été atteint au cours des deuxième et troisième réunions (les 8 et 9 juillet à Ensenada, Baja California, et les 4 et 5 décembre à San Diego) durant lesquelles une ébauche du plan d'action régional a fait l'objet d'un examen et de commentaires.
- Au cours de sa troisième réunion, le comité spécial a entrepris des discussions préliminaires sur son plan de travail pour 1998, dont l'objectif est le parachèvement du plan d'action régional.

Le comité spécial a constitué quatre groupes d'études : sur la surveillance, sur la sensibilisation à l'environnement, sur la création d'un centre d'information et sur le financement. Les responsabilités et les activités de ces groupes d'étude sont les suivantes :

- **Groupe d'étude sur la surveillance** : Il a entrepris les premières étapes d'une étude binationale de surveillance du milieu marin sur l'initiative des responsables du *Southern California Coastal Water Research Project* (SCCWRP, Projet de recherche sur les eaux côtières de la Californie du Sud). Lorsqu'elle sera terminée, il s'agira de la première étude de surveillance de l'ensemble de la baie, et elle donnera lieu au premier rapport binational sur l'état de cette baie. La CCE a travaillé de concert avec les responsables du SCCWRP afin de faciliter la participation du Mexique au processus d'interétalonnage, qui représente la première étape de l'étude. L'*Instituto de Investigaciones Oceanológicas* (Institut de recherches océanologiques) de l'*Universidad Autónoma de Baja California* et l'*Instituto Nacional de Pesca* (Institut national des pêches) du Semarnap ont pris une part active aux activités de cette étape. La CCE s'emploie également à trouver des fonds pour financer la participation mexicaine aux prochaines étapes de l'étude : échantillonnage, analyses en laboratoire et traitement des données. L'étude sera menée durant l'été de 1998 et ses conclusions seront mises à la disposition du public en 2000.
- **Groupe d'étude sur la sensibilisation à l'environnement** : Ce groupe a décidé de recueillir de l'information sur les initiatives de sensibilisation à l'environnement et sur les activités liées au milieu marin et aux sources terrestres de pollution entreprises dans la région de la baie des Californies. Cette information lui permettra de déterminer les mesures à inclure au plan d'action régional.

- **Groupe d'étude sur la création d'un centre d'échange d'information** : Ce groupe a travaillé de concert avec la CCE afin de créer un site Web pour la baie des Californies. Le *Center for US-Mexican Studies* (Centre d'études américano-mexicaines) de l'université de Californie, à San Diego, a accepté d'accueillir ce site Web. La page d'accueil facilitera l'échange d'information, permettra de mieux faire connaître le PAM et accroîtra l'intérêt et la participation aux activités du projet pilote. Cette page donnera des renseignements au sujet de la région, du PAM, de la participation de la CCE aux activités dans la région, du comité spécial et des institutions participantes; elle offrira également des liens avec des sites Web connexes et, plus important encore, une fonction de recherche au sujet des projets qui sont en voie d'élaboration dans la région et qui ont un lien avec le PAM. La page d'accueil de la baie des Californies est bilingue (anglais et espagnol) et elle sera inaugurée au cours de la troisième réunion du comité spécial.
- **Groupe d'étude sur le financement** : Une des plus importantes fonctions du comité spécial consistera à trouver de l'aide financière pour entreprendre la mise en œuvre du plan d'action régional. Étant donné que cette aide est cruciale à la réussite du plan d'action, le Groupe d'étude a commencé à dresser une liste des organismes et fondations désireux de financer cette initiative.

Une liste d'expédition électronique bilingue a été dressée en août 1997 et elle permettra aux membres du comité spécial de communiquer entre eux. Cette liste est disponible depuis le début de 1998.

#### **Projet pilote relatif au golfe du Maine**

Un comité spécial binational a été constitué afin de servir de cadre institutionnel à la coopération multisectorielle visant la mise en œuvre du PAM. La CCE a réussi à intéresser et à faire participer des représentants des ONG, des universités, du secteur privé et des Premières Nations. Le comité a également été structuré de manière à ce que les États-Unis et le Canada y soient représentés équitablement.

Le comité spécial sur le golfe du Maine s'est réuni deux fois en 1997 :

- Au cours de sa première réunion (les 30 et 31 juillet à Saint John, Nouveau-Brunswick), le comité spécial a convenu de dresser un plan d'action régional destiné à mettre en œuvre le PAM. Pour ce faire, il a décidé de se diviser en deux groupes de travail afin de se pencher sur les habitats et la pollution et de dresser, à partir du PAM, une liste de mesures prioritaires à l'égard de ces deux domaines.
- Au cours de sa deuxième réunion (les 29 et 30 octobre à Danvers, Massachusetts), le comité spécial a recommandé d'instaurer un processus en cinq étapes afin de dresser une « liste restreinte » de polluants et de relever les points névralgiques du golfe du Maine qui feront l'objet de plans d'action. Ce processus en cinq étapes comprend : la rédaction d'un document cadre qui synthétise les connaissances courantes; la tenue d'un atelier destiné à fixer les priorités; la rédaction d'un second document cadre qui recense tous les programmes et/ou toutes les activités en cours ayant trait aux priorités fixées; la tenue d'un second atelier afin d'évaluer le bien-fondé des mesures courantes et de dresser des plans d'action concernant les initiatives qui doivent être poursuivies. Le comité a également décidé de former un groupe d'étude sur les communications et d'évaluer la possibilité de créer un fonds de dotation destiné à promouvoir la protection des habitats côtiers à l'échelle des collectivités.

Le comité spécial sur le golfe du Maine a convenu de s'appeler la *GPA Coalition on the Gulf of Maine* (GPAC, Coalition pour l'application du PAM dans le golfe du Maine). Il a également élu des coprésidents, un Canadien et un Américain, et formé des sous-comités qui seront responsables de l'exécution des activités de 1998 énumérées ci-après.

Une liste d'expédition électronique a été dressée en août 1997 et elle permettra aux membres du comité spécial de communiquer entre eux. Le gestionnaire du programme est chargé d'administrer cette liste. On cherche d'autres moyens électroniques qui faciliteront la communication et l'échange d'information, comme une page d'accueil dont l'accès sera réservé aux membres de la GPAC.

### Activités

Les activités projetées en 1998 seront entreprises dans le cadre de l'Année internationale des océans.

#### ***Projet pilote relatif à la baie des Californies***

Dans le but de renforcer les capacités du comité spécial sur la baie des Californies en 1998, il est prévu :

- de trouver une institution de la région qui acceptera de servir de secrétariat au comité;
- d'engager un agent de liaison sur place afin de faciliter la communication entre les membres du comité et d'aider à coordonner les activités au programme de 1998. Cet agent sera aussi chargé d'organiser les réunions du comité spécial au cours de l'année.

La CCE parrainera trois réunions du comité spécial en 1998, réunions au cours desquelles il est prévu de parachever le plan de mise en œuvre régionale, de fixer les priorités du plan d'action et d'entreprendre les étapes de mise en œuvre.

Le comité spécial a reconnu qu'il était important de soutenir et de faciliter le travail des groupes d'étude :

- ***Groupe d'étude sur le financement*** : Il élaborera une stratégie et poursuivra ses recherches d'aide financière pour pouvoir appliquer les mesures prioritaires.
- ***Groupe d'étude sur la surveillance*** : La participation de scientifiques mexicains à la première étude de surveillance du milieu marin dans l'ensemble de la baie des Californies permettra de réaliser une précieuse évaluation transfrontalière de l'état de cette baie. La CCE soutient la participation de ces scientifiques au processus d'interétalonnage et à la recherche de fonds supplémentaires. D'autres institutions, comme la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des océans et de l'atmosphère) et l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis ont déjà offert un soutien financier pour l'analyse des échantillons mexicains en laboratoire.

*Processus d'interétalonnage.* Dans le cadre de cette activité, les scientifiques mexicains élaboreront un guide de méthodes communes et réaliseront des exercices d'interétalonnage avec leurs collègues américains, qu'ils rencontreront mensuellement pour discuter des résultats de ces exercices. Cette tribune orientée sur l'échange d'information améliorera la communication transfrontalière entre les scientifiques durant de nombreuses années après l'étude de 1998. Le processus d'interétalonnage se terminera en juillet 1998.

*Processus d'échantillonnage.* Cette activité conjointe donnera lieu à la participation de trente organisations. L'étude menée en 1998 comprendra la mesure, entre autres indicateurs, de communautés endofauniques, de populations de poissons, de l'ichtyopathologie, de la toxicité des sédiments et de la qualité de l'eau dans toute la baie des Californies. Il est prévu que l'étude donnera lieu au prélèvement de milliers d'échantillons dans toute la zone s'étendant de Point Dume, en Californie, à Cabo Colonett, en Baja California, au Mexique. L'échantillonnage s'effectuera en août 1998.

- ***Groupe d'étude sur la création d'un centre d'échange d'information*** : Ce groupe a pour tâche de maintenir et de mettre à jour la page d'accueil et les bases de données sur les projets régionaux du centre d'échange d'information.

De nouvelles mesures prioritaires seront retenues au cours de la troisième réunion du comité spécial qui se tiendra les 4 et 5 décembre.

### ***Activités du projet pilote relatif au golfe du Maine***

Dans le but de renforcer les capacités de la GPAC en 1998, il est prévu :

- de trouver une institution de la région qui acceptera de servir de secrétariat au comité;
- d'engager un agent de liaison sur place afin de faciliter la communication entre les membres de la GPAC et d'aider à coordonner les activités du programme de 1998. Cet agent sera aussi chargé d'organiser les réunions de la Coalition pendant l'année.

Au cours de sa dernière réunion, la GPAC a convenu d'instaurer un processus en cinq étapes afin de dresser des plans d'action destinés à protéger les écosystèmes marins et côtiers du golfe du Maine.

- Première étape : Passation d'un contrat de rédaction de deux documents cadres, un sur les polluants du golfe et l'autre sur ses habitats. Ces deux documents examineront, évalueront et synthétiseront l'information sur des sujets comme l'état de l'environnement, la santé humaine et les répercussions des polluants sur l'économie (c'est-à-dire sur les ressources du golfe); les répercussions des activités terrestres sur les habitats; la répartition, la gravité et la concentration des dommages dans le golfe; les lacunes en matière de connaissances; les activités et les initiatives passées et courantes liées expressément à des questions de protection de l'environnement. Ces documents se fonderont sur de l'information émanant du secteur privé, de groupes communautaires et autochtones, d'établissements scientifiques et des trois paliers de gouvernement. Un résumé des questions prioritaires reliées aux polluants et aux habitats a été rédigé et distribué à quelque cent personnes choisies.
- Deuxième étape : Ces personnes ont été invitées à participer au premier des deux ateliers en vue de déterminer les zones qui feront l'objet de mesures prioritaires en matière de polluants et d'habitats (du 27 au 29 avril 1998 à Saint John, Nouveau-Brunswick). Au cours de cet atelier où ils ont fixé des priorités, les participants se sont réunis en plénières afin de discuter de questions d'intérêt commun relatives aux sources ponctuelles et non ponctuelles de polluants, aux effets de la pollution sur les habitats ainsi qu'à la dégradation et à la protection de ces derniers. De petits groupes de travail distincts se sont penchés sur des questions déterminées. Cet atelier a permis de dresser une liste de polluants (et de sources) d'intérêt prioritaire et de questions urgentes concernant les habitats en vue de prendre des mesures dans le golfe du Maine.
- Troisième étape : Une deuxième série de documents cadres regrouperont les conclusions de l'atelier et synthétiseront l'information sur les programmes et les activités en cours dans le golfe (ainsi que d'autres modèles) qui concernent des questions liées à des polluants d'intérêt prioritaire et aux habitats. Il est aussi prévu d'examiner le rendement de ces programmes, leurs lacunes en termes de portée et la pertinence de nouvelles mesures. Un résumé de ces documents sera distribué aux participants à l'atelier.
- Quatrième étape : Le second atelier de planification de mesures (à l'automne 1998, dans l'est des États-Unis) évaluera la pertinence des activités en cours liées à la liste de polluants d'intérêt prioritaire et aux habitats. On dressera des plans d'action pour combler les lacunes ou pour améliorer les mesures déjà prises.
- Cinquième étape : Durant toute phase de planification et de mise en œuvre, on établira un processus afin de cerner des possibilités d'obtenir du soutien pour la mise en œuvre des plans d'action dressés au cours du second atelier.

La coordination de ces activités relèvera des coprésidents canadien et américain et des groupes d'étude constitués pour la circonstance, au sein desquels les membres de la GPAC exécutent les travaux susmentionnés selon leur champ de compétences.

La GPAC a également jugé bon de créer un groupe d'étude sur les communications et un autre sur la création d'un fonds de dotation. Les tâches de ces deux groupes sont décrites ci-dessous.

Le groupe d'étude sur les communications répondra aux besoins suivants :

- la diffusion d'information sur les activités de la GPAC à un plus large auditoire grâce à des publications pertinentes et à des sites Web;
- le relevé et la communication de questions et d'intérêts communautaires concernant les programmes et les activités proposées par la GPAC;
- la promotion du plan d'action de la GPAC pour 1998 à titre d'activité entreprise à l'occasion de l'Année internationale des océans.

Le groupe d'étude sur la création d'un fonds de dotation évaluera la possibilité de créer un tel fonds de secours afin d'aider certains groupes dans leurs efforts de protection et de gestion d'habitats marins vitaux.

## Résultats prévus

### *En 1998*

- Renforcement des arrangements institutionnels existants en vue de mettre en œuvre le PAM dans la baie des Californies et dans le golfe du Maine, sans l'intervention de la CCE.
- Parachèvement des plans de mise en œuvre régionale, établissement des priorités du plan d'action et début des étapes de mise en œuvre.
- Intérêt et participation accrus aux activités des projets pilotes grâce aux travaux des groupes d'étude.
- Échange d'information et meilleure connaissance du PAM grâce aux pages d'accueil, aux conférences, aux bulletins et aux activités des groupes d'étude sur les communications dans chaque région.
- Obtention d'une aide financière pour les activités du projet.

Vers la fin de 1998, la GPAC disposera de plans d'action déterminés à l'égard de polluants d'intérêt prioritaire et de leurs impacts sur le milieu marin du golfe du Maine. Ces plans d'action auront été dressés avec la participation d'un large éventail d'intervenants. En outre, les deux premières étapes de l'étude de surveillance dans l'ensemble de la baie des Californies, à savoir les processus d'interétalonnage et d'échantillonnage, auront été réalisées.

### *À long terme*

- Modèle de coopération qui pourrait être adapté dans d'autres régions.
- Première en Amérique du Nord en ce qui concerne la mise en œuvre du PAM à une échelle régionale.

BUDGET	260 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	<b>175 000 \$</b>
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	<b>63 000 \$</b>
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	<b>14 500 \$</b>
Frais de bureau (messageries, etc.)	<b>7 500 \$</b>
Achat de matériel (au besoin)	<b>0 \$</b>
Autres	<b>0 \$</b>

### Sommaire du projet

Le projet comprend deux activités :

- **Renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques.** Cette activité donnera suite à celles qui mettent en œuvre le plan d'action régional relatif au DDT élaboré dans le cadre du projet de la CCE concernant la gestion rationnelle des produits chimiques. Elle permettra également de trouver des possibilités de financement pour les activités axées sur le renforcement des capacités tout en favorisant la coopération technique.
- **Renforcement des capacités de prévention de la pollution dans les petites et moyennes entreprises (PME).** Cette activité vise à satisfaire les besoins des PME du Mexique en matière de soutien technique, à introduire des activités de prévention de la pollution dans les parcs industriels et à promouvoir le Fonds pour la prévention de la pollution (Fiprev) dans les PME du Mexique, fonds créé par la CCE, la *Fundación Mexicana para la Innovación y Transferencia de Tecnología en la Pequeña y Mediana Empresa* (Funtec, Fondation mexicaine pour les innovations et les transferts de technologies dans les petites et moyennes entreprises) et la *Confederación de Cámaras Industriales* (Concamin, Confédération des chambres industrielles). Elle est destinée à conclure la mise en œuvre de la résolution du Conseil n° 96-12 établissant un fonds pour la prévention de la pollution dans les PME.

### Objectifs

- Renforcer les capacités mexicaines de mise en œuvre du PARNA relatif au DDT en recherchant des mécanismes financiers qui permettront d'obtenir les investissements nécessaires pour mettre fin à l'utilisation de cette substance chimique au Mexique.
- Dresser des plans stratégiques afin de consolider le Fiprev.
- Promouvoir les activités de prévention de la pollution dans les PME situées dans les parcs industriels.

### Justification

#### **Renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques**

Le Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques a dressé des PARNA relatifs aux BPC, au DDT, au chlordane et au mercure. Pour que la mise en œuvre de ces plans donne les résultats escomptés, il est important de répondre aux besoins requis en matière de renforcement des capacités. Les PARNA invitent les Parties et la CCE à favoriser l'élaboration de projets en vue d'obtenir des ressources supplémentaires et à faire des démarches auprès d'organismes pour obtenir du financement.

#### **Renforcement des capacités de prévention de la pollution dans les PME**

En vertu du paragraphe 10(2) de l'ANACDE, le Conseil est habilité à examiner et à formuler des recommandations concernant des techniques et des stratégies de prévention de la pollution. Même si ce type de prévention est une excellente stratégie en vue de protéger l'environnement, le pourcentage d'entreprises nord-américaines qui ont instauré des programmes à cette fin est peu élevé. Il faudrait pouvoir compter sur une assistance technique pour trouver des investisseurs dans le domaine de la prévention de la pollution.

## État d'achèvement

### ***Renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques***

Depuis le mois de décembre 1996, le Mexique a considérablement renforcé sa capacité de s'acquitter de ses engagements aux termes des PARNA. Des études et d'autres activités ont été entreprises dans les domaines suivants : les systèmes d'information servant à prendre des décisions à l'égard des substances chimiques et de leurs produits de remplacement, de même que des substances biologiques; l'analyse des risques; la surveillance environnementale et biologique des substances toxiques.

### ***Renforcement des capacités de prévention de la pollution dans les PME***

En vertu de la résolution du Conseil n° 96-12, la CCE a créé, en septembre 1996, un fonds pilote pour les projets destinés à prévenir la pollution dans les PME du Mexique. Le fonds a été constitué de concert avec une association sans but lucratif, la Funtec. La CCE apporte un soutien technique au fonds qui sera administré par la Funtec. Cette dernière et la CCE ont versé chacune 100 000 \$US à titre de capital initial pour le fonds en 1996, et leur contribution s'est élevée au même montant en 1997. D'autres organisations apporteront du capital supplémentaire par des dons qui devront être approuvés par le Comité technique du fonds.

La CCE a lancé cinq projets pilotes afin de démontrer les avantages économiques et environnementaux que procurent les méthodes et techniques de prévention de la pollution. Il s'agit de deux projets de tannerie et de trois projets dans les domaines du verre, des colorants et du finissage des métaux. Des démarches préalables ont été entreprises, en collaboration avec l'*Environmental Defense Fund* (Fonds pour la défense de l'environnement), pour que ce projet soit mis en œuvre dans les parcs industriels.

## Activités

### ***Mise en œuvre du PARNA relatif au DDT***

L'objectif de cette activité est de créer, au Mexique, les capacités nécessaires à la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT. Cette démarche exige l'élaboration de stratégies en vue de prendre les mesures recommandées dans ce PARNA, ce qui comprend obligatoirement de s'assurer le soutien technique et financier d'autres organismes intéressés. L'activité donnera lieu à l'élaboration d'un plan détaillé en vue d'accomplir ces deux tâches.

### ***Consolidation du Fonds de prévention de la pollution***

L'objectif de cette activité est de consolider le Fiprev et de promouvoir l'usage, au sein des PME, de méthodes et de techniques dans deux secteurs déterminés. Pour ce faire, on prendra pour modèle les démonstrations de prévention de la pollution auxquelles la CCE a déjà procédé dans le secteur du tannage. L'activité favorisera la participation du *Business Council* (Conseil des entreprises) des États-Unis et du Conseil canadien pour le commerce international (CCCI) au sein du Comité technique de prévention de la pollution au Mexique.

### ***Promotion de la prévention de la pollution dans les parcs industriels***

L'objectif de cette activité est de promouvoir la prévention de la pollution dans les PME situées dans les parcs industriels. La CCE collaborera avec l'*Environmental Defense Fund* afin d'intervenir dans les PME, de trouver des mesures de prévention appropriées et de les appliquer.

## Résultats prévus

### *En 1998*

- Relevé de mécanismes techniques et volontaires ainsi que d'autres moyens qui permettront de réduire et d'éliminer graduellement l'usage du DDT au Mexique, et de limiter les émissions atmosphériques de substances toxiques et rémanentes.
- Conception d'un projet destiné à trouver le soutien financier pour éliminer graduellement l'utilisation du DDT au Mexique, et élaboration d'une stratégie visant à obtenir les investissements nécessaires pour mettre en œuvre le PARNA relatif au DDT.
- Soutien des grandes entreprises aux PME en amont pour leur permettre de prendre des mesures de prévention de la pollution.
- Renforcement de la prévention de la pollution au sein des PME dans les parcs industriels.

### *À long terme*

- Utilisation accrue de stratégies et de méthodes de prévention de la pollution dans le secteur des PME.
- Renforcement des capacités mexicaines de réduction de l'usage de substances chimiques préoccupantes et de l'exposition à ces substances.

## Échéancier

Il est prévu que le fonds pour la prévention de la pollution poursuive ses activités, mais la CCE n'y contribuera plus à compter de 1999.

Le projet relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques se poursuivra en 1999 afin de répondre aux besoins de renforcement des capacités relevés dans les PARNA; les activités de renforcement qui s'y rapportent y seront intégrées en 1999.

BUDGET	290 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	<b>251 000 \$</b>
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	<b>35 000 \$</b>
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	<b>2 000 \$</b>
Frais de bureau (messageries, etc.)	<b>400 \$</b>
Achat de matériel (au besoin)	<b>0 \$</b>
Autres	<b>1 600 \$</b>



# Coopération en matière de droit et d'application des lois

---

Le Programme de coopération en matière de droit et d'application des lois (le « Programme »), que la CCE a mis sur pied en 1995, a pour objet de favoriser une meilleure collaboration en Amérique du Nord sur les plans de l'application et de l'observation de la législation sur l'environnement. Les objectifs prépondérants du Programme sont les suivants :

- servir de tribune à la coopération nord-américaine en matière d'application et d'observation des lois;
- soutenir les initiatives de partage de stratégies, de compétences et de connaissances techniques en matière d'application des lois;
- soutenir l'acquisition de compétences en vue d'une application efficace et d'une observation plus stricte des lois;
- faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de programmes trilatéraux de coopération en matière d'application des lois;
- examiner d'autres façons d'appliquer et d'observer les lois;
- soutenir les Parties en ce qui concerne l'établissement des rapports annuels sur l'application des lois, ainsi que l'examen de mesures ou d'indicateurs améliorés de l'application et de l'observation efficaces des lois.

Le Programme est directement lié aux diverses obligations prescrites par l'ANACDE et aux possibilités qu'il offre, notamment les articles 5, 6 et 7, le paragraphe 10(4) et l'alinéa 12(2) c) qui obligent collectivement les Parties à appliquer efficacement leurs lois respectives sur l'environnement selon un cadre fixé d'un commun accord, à poursuivre des voies de coopération à cette fin, à créer des possibilités et des droits privés déterminés en matière d'application et à publier chaque année un rapport sur l'application des lois sur l'environnement.

Le Programme est élaboré et exécuté en collaboration avec le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail »). Celui-ci a été officiellement constitué par le Conseil en août 1996. Il est chargé d'apporter son soutien à la coopération et aux activités concertées visant : l'application et l'observation de la législation sur l'environnement; l'échange d'information et de compétences; la formation conjointe; l'établissement du rapport annuel sur l'application des lois sur l'environnement. En octobre 1996, le Groupe de travail a créé un sous-groupe, le Groupe d'étude nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages, en vue de faciliter la coopération dans ce domaine.

Le Programme permet d'examiner les questions et les préoccupations relatives à l'application et à l'observation des lois que portent à l'attention de la CCE les organismes gouvernementaux, le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG), les universitaires et les spécialistes du domaine. Des efforts sont déployés pour surveiller les problèmes actuels ou les innovations apportées dans le domaine de l'application et de l'observation des lois, pour faciliter l'échange d'information et pour favoriser les discussions et l'examen de ces questions communes.

Avec l'aide du Groupe de travail, la CCE a entrepris d'axer le Programme sur des secteurs qui sont préoccupants et qui constituent des priorités à long terme pour les trois pays. Les projets qui suivent traduisent ces priorités communes et sont destinés à favoriser l'objectif de l'ANACDE visant une transparence et une participation accrues en matière d'élaboration et d'exécution de programmes.



### Sommaire du projet

Ce projet est destiné à soutenir les activités du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail »), que le Conseil a officiellement constitué pour formuler des avis, à son intention et à celle du Secrétariat, sur des questions d'application et d'observation des lois. Le Groupe de travail comprend des hauts fonctionnaires de l'environnement nommés par les Parties.

### Objectifs

Ce projet soutient les activités du Groupe de travail auquel le Conseil a confié le mandat suivant :

- prendre les mesures voulues pour renforcer la coopération entre les Parties en matière d'application et d'observation de la législation sur l'environnement;
- améliorer la collaboration entre les organismes chargés de l'application de cette législation en vertu des stratégies communes d'application et d'observation des lois;
- faciliter et soutenir les initiatives concertées en matière d'application et d'observation de la législation;
- échanger des informations et des expériences au sujet de solutions de rechange en matière d'application et d'observation des lois;
- faciliter les possibilités de formation au sein des trois Parties;
- établir, au nom des Parties, le rapport sur l'exécution des obligations et des activités en matière d'application et d'observation de la législation sur l'environnement qui sera intégré au rapport annuel de la CCE;
- recommander à la CCE les priorités de programme liées à l'application et à l'observation de la législation sur l'environnement;
- former ou reconnaître tout sous-groupe, groupe d'étude ou groupe d'experts nécessaire à l'exécution du présent mandat, en conformité avec les Programme et budget annuels approuvés par le Conseil.

### Justification

Donnant suite à la résolution adoptée par le Conseil en 1996 et constituant le Groupe de travail, ce projet apportera en 1998 une contribution à la conception et à l'exécution du Programme de coopération (de la CCE) en matière de droit et d'application des lois (le « Programme ») et favorisera les initiatives régionales concertées visant l'application efficace des lois sur l'environnement. Le projet soutiendra également l'établissement de communications entre les organismes chargés de l'application des lois et la sensibilisation des organismes compétents, des entreprises et du public. Il s'agit également de coordonner l'établissement, selon les directives du Conseil, du rapport annuel des Parties sur l'application de leurs lois.

### État d'achèvement

Le Groupe de travail, qui se réunit depuis 1995, est maintenant officiellement constitué de représentants d'organismes des trois pays chargés de l'exécution des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages, ainsi que des représentants des États américains et des provinces canadiennes qui conseillent la CCE quant au perfectionnement et à l'exécution du Programme. Donnant suite à son mandat, le Groupe de travail a formé le Groupe d'étude nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (le « Groupe d'étude ») dans le but de stimuler la coopération dans ce domaine. En outre, un certain nombre d'autres groupes d'étude ont été créés afin de coordonner

la réalisation de projets tels que l'établissement des rapports annuels des Parties sur l'application de leurs lois. Jusqu'à présent, le Groupe de travail a apporté son aide en coordonnant plus d'une douzaine de projets, dont les suivants :

- l'établissement de deux rapports annuels sur l'application des lois;
- le *Répertoire des cours de formation dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord*;
- l'examen intergouvernemental de la série de normes ISO 14000 et de son application;
- des réunions intergouvernementales sur le commerce illicite des déchets dangereux et des CFC;
- une série de séminaires de formation trilatéraux en matière d'application des lois relatives au commerce international des espèces menacées de disparition;
- une série de séminaires sur l'application des lois à l'intention des entreprises des parcs industriels du Mexique;
- la participation au projet relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques;
- l'aide à d'autres projets en termes d'activités et de réalisations dans le cadre du Programme.

### **Activités**

Les activités prévues en 1998 comprennent les suivantes :

- la tenue de réunions semestrielles du Groupe de travail (prévues en février et en septembre 1998), qui sont destinées à formuler des conseils à la CCE relativement à la conception et à la réalisation du Programme; il faut compter également la tenue de réunions connexes des groupes d'étude chargés de coordonner l'exécution des projets approuvés;
- l'établissement du rapport sur l'application de la législation sur l'environnement en vue de son intégration au Rapport annuel de 1997, et la négociation des priorités en matière d'établissement de rapports, de consultation sur les ébauches de rapport et de rédaction de la version finale;
- la sensibilisation des organismes gouvernementaux compétents, des associations industrielles et du public;
- le soutien à la participation de fonctionnaires chargés de l'application des lois au projet relatif à la gestion rationnelle des produits chimiques.

### **Résultats prévus**

#### ***En 1998***

En 1998, on prévoit : la tenue de deux réunions du Groupe de travail, incluant les frais de coordination du rapport de 1997 sur l'application des lois; l'établissement de ce rapport en vue de l'intégrer au Rapport annuel de la CCE pour 1997; la publication des bulletins sur le Programme.

#### ***À long terme***

Les réalisations à long terme continueront de cadrer avec le mandat prescrit par le Conseil, y compris le maintien d'une tribune nord-américaine destinée à favoriser l'application efficace des lois sur l'environnement en Amérique du Nord. Les défis à relever comprennent l'expansion de cette tribune afin qu'elle exprime les priorités et les vues d'autres organismes connexes qui se consacrent à l'environnement et aux ressources, de même que celles de l'industrie réglementée et du public intéressé et visé.

## Échéancier

Janvier 1998	Dépôt des ébauches de rapports nationaux sur l'application de la législation
Février 1998	Réunion du Groupe de travail et du Groupe d'étude au sujet du Rapport annuel
Février 1998	Publication du bulletin du Programme
Mai 1998	Participation à une réunion sur la gestion rationnelle des produits chimiques
Avril 1998	Dépôt de la version finale des rapports sur l'application de la législation
Septembre 1998	Réunions du Groupe de travail et du Groupe d'étude au sujet du Rapport annuel
Octobre 1998	Publication du bulletin du Programme

BUDGET	49 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
<b>Tribune trilatérale</b>	
Honoraires et accords de collaboration	2 500 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	32 000 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	3 000 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	1 500 \$
Achat de matériel	0 \$
Autres	0 \$
<b>Total</b>	<b>39 000 \$</b>
<b>Rapport annuel</b>	
Honoraires et accords de collaboration	2 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	0 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	2 000 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	1 000 \$
Achat de matériel	0 \$
Autres	0 \$
<b>Total</b>	<b>5 000 \$</b>
<b>Gestion rationnelle des produits chimiques</b>	
Honoraires et accords de collaboration	0 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	5 000 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	0 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	0 \$
Achat de matériel	0 \$
Autres	0 \$
<b>Total</b>	<b>5 000 \$</b>

### Sommaire du projet

Sous la direction du Groupe d'étude nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (le « Groupe d'étude »), le projet relatif à l'application de la législation dans ce domaine continuera d'être axé sur le renforcement des capacités et des connaissances régionales en vue d'appliquer les lois nord-américaines qui mettent en œuvre la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES); il continuera aussi d'encourager l'adoption d'une approche régionale relativement aux obligations et aux priorités communes en matière d'application.

### Objectifs

Le projet soutient les objectifs permanents visant à améliorer les capacités de surveillance et d'application des lois sur les espèces sauvages des organismes compétents en Amérique du Nord, en particulier les lois qui régissent le commerce des espèces menacées de disparition. Les activités prioritaires qui seront entreprises de façon concertée en 1998 comprennent :

- le renforcement des capacités de faire obstacle au commerce illicite du corail et des invertébrés marins;
- l'amélioration des relations régionales et internationales avec les organismes et organisations connexes qui se consacrent à l'application des lois, y compris les organismes compétents en matière de ressources naturelles et de douanes, les organismes étatiques et provinciaux chargés d'appliquer les lois sur les espèces sauvages et les organismes internationaux comme Interpol et l'Organisation mondiale des douanes;
- la création d'un réseau régional nord-américain de légistes de la faune;
- la recherche de solutions de rechange en vue d'améliorer la coopération régionale et le partage des coûts en ce qui concerne la formation des inspecteurs des espèces sauvages;
- l'instauration des protocoles nécessaires pour que les organismes puissent échanger des données et des renseignements relatifs à l'application des lois sur les espèces sauvages.

### Justification

Grâce au rôle de premier plan que joue le Groupe d'étude, les Parties ont été en mesure d'élaborer une stratégie et un programme à long terme afin d'assurer l'application efficace de leurs lois respectives sur la protection des espèces sauvages, plus précisément la protection des espèces menacées de disparition, et ce, en vertu des obligations qui leur incombent aux termes de la CITES. Le projet est destiné à soutenir deux objectifs : renforcer les capacités d'application des lois et créer un réseau régional d'application des lois. Il est prévu de fonder les projets sur les réalisations et les travaux antérieurs afin de passer aux autres phases d'une stratégie régionale d'application efficace des lois. Par exemple, le projet consistant à créer un réseau régional de légistes de la faune en 1998 résulte d'un séminaire de formation, tenu en 1997, qui était axé sur le renforcement des capacités d'expertise médico-légale au Mexique.

### État d'achèvement

Les réalisations obtenues à ce jour dans le domaine de l'application des lois sur les espèces sauvages se classent en deux catégories :

### ***Renforcement des capacités d'application des lois***

Trois programmes régionaux de formation ont été réalisés dans d'importants domaines touchant le commerce des animaux à fourrure, des oiseaux et des reptiles menacés de disparition. La formation conjointe ayant été mise au rang des priorités, un groupe d'étude a été constitué afin de coordonner les possibilités actuelles d'échange de programmes de formation, la préparation de trousseaux de formation et l'organisation de programmes conjoints de formation.

### ***Création d'un réseau régional***

Avec l'appui de la CCE, le Groupe d'étude a été reconnu officiellement comme une tribune régionale destinée à conseiller et à aider la CCE ainsi que la tribune trilatérale sur la gestion des espèces sauvages. Le Groupe d'étude offre un cadre d'élaboration de priorités et de stratégies régionales pour des organisations et des organismes internationaux comme le Secrétariat de la CITES, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes. Cette tribune régionale a permis aux organismes gouvernementaux de trouver des mesures adéquates en vue d'améliorer les capacités nord-américaines de déceler les infractions et d'appliquer les lois sur les espèces sauvages, y compris de créer un réseau régional de légistes de la faune.

## **Activités**

La mise en œuvre de la stratégie régionale d'application des lois sur les espèces sauvages donnera lieu aux activités prioritaires suivantes en 1998 :

### ***Renforcement des capacités d'application des lois***

Les activités comprennent : l'organisation d'une conférence régionale sur le commerce du corail et des invertébrés marins, cette conférence ayant pour thèmes l'échange d'information sur les tendances commerciales, la nature des activités illicites et les stratégies permettant de déceler et d'empêcher ces activités; la recherche de possibilités de former des inspecteurs, de façon conjointe ou à frais partagés; l'examen des protocoles bilatéraux et multilatéraux nécessaires pour faciliter l'échange de données et de renseignements relatifs à l'application des lois.

### ***Création d'un réseau régional***

Les activités comprennent : la création d'un réseau régional de légistes de la faune; l'amélioration des communications entre les régions et les organismes internationaux comme Interpol, le Secrétariat de la CITES et l'Organisation mondiale des douanes; la publication d'un bulletin sur le Programme nord-américain de coopération en matière d'application des lois sur les espèces sauvages.

## **Résultats prévus**

### ***En 1998***

- Organisation et tenue d'une conférence nord-américaine sur le commerce du corail et des invertébrés marins.
- Élaboration d'une stratégie à long terme concernant la formation des inspecteurs des espèces sauvages et soutien aux échanges de programmes de formation de ces inspecteurs.
- Conclusion d'un accord sur les protocoles bilatéraux et multilatéraux nécessaires pour échanger des données relatives à l'application des lois.
- Communication des stratégies régionales élaborées par le Groupe d'étude à un plus grand nombre d'organismes et d'organisations d'Amérique du Nord et d'entités internationales connexes.

### *À long terme*

Les activités de 1998 consisteront à jeter les bases d'une coopération accrue et à long terme à l'échelle régionale visant à appliquer les lois respectives des Parties sur les espèces sauvages et à renforcer leur expertise médico-légale dans le domaine de la faune. Parmi les priorités de 1999, il faut souligner l'organisation d'une conférence réunissant des spécialistes de l'application des lois sur les espèces sauvages et l'environnement qui examineront des stratégies de rechange destinées à faire obstacle à l'exploitation illégale des espèces sauvages et de leurs habitats.

### **Échéancier**

Janvier 1998	Réunion sur les protocoles d'application avec des fonctionnaires des domaines de la justice et de l'application des lois
Juillet 1998	Publication du bulletin sur le Programme nord-américain de coopération en matière d'application des lois sur les espèces sauvages
Octobre 1998	Conférence nord-américaine sur le commerce du corail et des invertébrés marins
Vers décembre 1998	Échange de programmes de formation
Vers décembre 1998	Création d'un réseau de légistes de la faune
Vers décembre 1998	Sensibilisation d'organisations et d'organismes déterminés

### **BUDGET**

**105 000 \$**

#### **Ventilation prévue :**

Honoraires et accords de collaboration	<b>12 000 \$</b>
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	<b>79 000 \$</b>
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	<b>8 000 \$</b>
Frais de bureau (messageries, etc.)	<b>6 000 \$</b>
Achat de matériel	<b>0 \$</b>
Autres	<b>0 \$</b>

### Sommaire du projet

Sous la direction du Groupe d'étude de la CCE sur les déchets dangereux, les trois pays recherchent des moyens de renforcer la coopération en matière de surveillance de la conformité des entreprises associées au transport transfrontalier de déchets dangereux ou assurant des services de gestion de ce type de déchets dans au moins deux pays.

### Objectifs

Ce projet soutient le but à long terme qu'a fixé le Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail »), qui vise à renforcer les capacités d'application des lois sur le transport transfrontalier et les services de gestion de déchets dangereux en Amérique du Nord. Les objectifs du projet illustrent la nécessité de prendre d'importantes mesures en vue de coopérer efficacement à l'échelle régionale, lesquelles comprennent :

- la recherche de mécanismes facilitant l'échange, entre organismes, de renseignements relatifs à l'application des lois;
- l'élaboration d'une stratégie concertée visant à renforcer les capacités de détection d'actes illégaux et d'application des lois;
- l'amélioration de la connaissance et de la compréhension des définitions connexes et des formulaires de notification et de suivi.

### Justification

En 1995, le Groupe de travail a mis au rang des priorités pour l'Amérique du Nord l'amélioration autant du suivi du commerce et du transport de déchets dangereux et de CFC que de l'application des lois qui les régissent. Une enquête menée auprès des fonctionnaires chargés de l'exécution des lois et des communications de suivi entre six groupes d'étude ont permis de cerner les activités qu'il faudrait entreprendre pour rendre l'application des lois encore plus efficace. Les activités de 1998 constituent un plan d'action concerté.

La liste des activités prioritaires de la prochaine phase de cette initiative régionale a été dressée à la suite d'une consultation soutenue des organismes responsables du suivi du transport transfrontalier de déchets dangereux et de l'application des lois connexes. Les mesures de soutien comprendront : l'élaboration des projets pilotes destinés à partager des données sur la surveillance de la conformité aux lois et sur leur application; la recherche de possibilités de concevoir un programme de formation en matière d'application; l'aplanissement des difficultés que soulèvent, en matière de suivi et d'application des lois, les disparités dans les définitions et les formulaires.

### État d'achèvement

Les réalisations à ce jour dans le domaine de la coopération en matière d'application des lois comprennent :

- La préparation du *North American Directory of Hazardous Waste Enforcement Officials* (Répertoire des autorités nord-américaines chargées de l'application des lois sur les déchets dangereux).
- L'établissement du rapport sur le suivi du transport transfrontalier de déchets dangereux en Amérique du Nord et sur l'application des lois qui le régissent. Ce rapport examine les lois, les politiques et les pratiques relatives à ce suivi et à l'application des lois connexes, et il suggère des moyens d'améliorer la situation dans ces deux domaines.

- La formation du Groupe d'étude nord-américain sur les déchets dangereux et les CFC. Ce groupe d'étude, qui est soutenu par la CCE, comprend des hauts fonctionnaires qui sont chargés de l'exécution des lois dans ces deux domaines et qui ont participé à l'établissement du rapport et aux consultations avec des fonctionnaires nationaux, étatiques et provinciaux.
- Le parrainage de la Conférence nord-américaine des fonctionnaires chargés de l'application des lois sur les déchets dangereux qui s'est tenue à Calgary, en Alberta, en mai 1997. Cette conférence a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action visant à lever les obstacles à l'application efficace des lois connexes. Des téléconférences de suivi ont été tenues ultérieurement avec six groupes d'étude spécialisés dans les domaines suivants : la formation, les données sur la conformité à la réglementation, les renseignements, les bases de données sur le suivi, les BPC et les définitions. Cela a permis de relever les activités prioritaires à entreprendre conjointement dans le but d'appliquer efficacement les lois.
- Une activité complémentaire donnant lieu à l'examen de questions juridiques relatives au partage d'information en vue de soutenir la coopération en matière de suivi du transport transfrontalier de déchets dangereux et d'application des lois qui le régissent. Le Groupe d'étude a dressé une liste de questions à soumettre à l'examen du groupe de spécialistes des questions juridiques.

### Activités

Les activités prioritaires suivantes seront entreprises en 1998 pour mettre en œuvre la stratégie nord-américaine d'application des lois régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux :

- Coordination d'un réel échange de données sur l'application des lois et sur la surveillance de la conformité des entreprises associées au transport transfrontalier de déchets dangereux ou assurant des services de gestion de ce type de déchets dans au moins deux pays. Le Groupe d'étude consultera des conseillers juridiques au sujet du caractère légal de l'échange de tels renseignements. Dans le cadre de cette activité, le Groupe d'étude s'emploiera également à cerner les difficultés que soulèvent, en matière de suivi et d'application des lois, les disparités dans les définitions, les formulaires et les bases de données, et à trouver des solutions pour aplanir ces difficultés.
- Élaboration par le Groupe d'étude, en 1998, d'une stratégie régionale de formation qui tient compte des propositions formulées et complète les efforts binationaux au lieu de les chevaucher. Le Groupe d'étude a pris note de plusieurs propositions de formation visant à renforcer les capacités dans les domaines suivants : les lois et définitions concernant les déchets dangereux; les paramètres légaux de l'échange international de données sur l'application des lois et sur la surveillance de la conformité à ces lois; les activités de formation des instructeurs en vue d'améliorer les efforts binationaux (États-Unis/Mexique et États-Unis/Canada) de formation à l'intention des agents des douanes en matière de surveillance du transport transfrontalier des déchets dangereux. Cette stratégie régionale de formation comprendra autant des activités réalisables avec les ressources de 1998 que des activités prioritaires à plus long terme.

### Résultats prévus

#### *En 1998*

- Réponse aux questions de légalité que soulève l'échange de données pour soutenir la coopération en matière d'application des lois.
- Élaboration de projets pilotes visant l'échange d'information sur la conformité aux lois des entreprises associées au transport transfrontalier de déchets dangereux ou assurant des services de gestion de ces déchets dans au moins deux pays, un tel échange restant conforme aux lois nationales des Parties.
- Évaluation des solutions qui s'offrent pour aplanir les difficultés que soulèvent, en matière de suivi et d'application des lois, les disparités dans les définitions, les formulaires et les bases de données.

- Élaboration d'une stratégie régionale de formation en matière de suivi du transport transfrontalier et d'application des lois qui le régissent, cette stratégie tenant compte d'un éventail de possibilités, des priorités qu'imposent les ressources de 1998 à l'égard de la formation et des priorités à plus long terme.

### À long terme

Le programme à long terme consiste à renforcer la coopération entre les Parties en ce qui concerne l'échange d'information sur la conformité aux lois des entreprises associées au transport transfrontalier de déchets dangereux ou assurant des services de gestion de ce type de déchets dans au moins deux pays. Le Groupe d'étude surveillera les progrès accomplis; il continuera aussi de relever les contraintes et les obstacles qui entravent l'application efficace des lois et de rechercher des possibilités de partage des coûts ou d'échange d'information et de savoir-faire. L'objectif à long terme consiste également à tenir à jour le *North American Directory of Hazardous Waste Enforcement Officials* ainsi que le *Répertoire de cours de formation dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord*. Il est question que l'on mette au point un système de suivi trinational, mais il s'agit d'une possibilité à long terme qui demande un examen plus approfondi.

### Échéancier

Février 1998	Réunion du Groupe d'étude et du groupe de spécialistes des questions juridiques : établissement préliminaire de la portée du projet pilote d'échange d'information; examen des progrès en vue de trouver des réponses aux questions de légalité que soulève cet échange
Avril-mai 1998	Échange initial d'information non confidentielle. Réunion sur les prochaines étapes
Juillet 1998	Réunion des agents de formation en vue d'élaborer une stratégie régionale
Décembre 1998	Résultats provisoires des projets pilotes d'échange d'information : analyse des solutions pour aplanir les difficultés que provoquent les disparités dans les définitions, les formulaires et les bases de données

BUDGET	44 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	<b>5 000 \$</b>
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	<b>34 000 \$</b>
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	<b>1 500 \$</b>
Frais de bureau (messageries, etc.)	<b>3 500 \$</b>
Achat de matériel	<b>0 \$</b>
Autres	<b>0 \$</b>

### Sommaire du projet

Ce projet donne suite à la directive du Conseil de la CCE au Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») consistant à lui rendre compte, au mois de juin 1998, du résultat de ses recherches quant au lien existant entre, d'une part, le projet de norme ISO 14001 et d'autres systèmes de gestion de l'environnement (SGE) d'application volontaire et, d'autre part, les programmes gouvernementaux destinés à faire appliquer les lois et règlements sur l'environnement, à en vérifier l'application et à en promouvoir l'observation. Le Groupe de travail doit aussi chercher des possibilités d'échanger de l'information et d'adopter des positions communes au sujet du rôle des SGE et de leurs effets sur l'observation des lois et la performance environnementale.

### Objectifs

Les objectifs de ce projet sont conformes à ceux de la résolution du Conseil n° 97-05, qui prescrit de se pencher sur les questions suivantes :

- le lien entre le projet de norme ISO 14001 et d'autres types de SGE d'application volontaire et les programmes gouvernementaux destinés à faire appliquer les lois et règlements sur l'environnement, à en vérifier l'application et à en promouvoir l'observation;
- les possibilités d'échanger de l'information et d'adopter des positions communes au sujet du rôle des SGE et de leurs effets sur l'observation des lois et sur la performance environnementale.

### Justification

Ce projet a été entrepris en réponse à un intérêt croissant pour la mise en œuvre de divers SGE, y compris leur utilisation dans le cadre de programmes gouvernementaux d'application et d'observation des lois et leurs effets sur l'amélioration de la conformité aux lois sur l'environnement et sur la performance dans ce domaine. Les normes ou les initiatives volontaires du secteur privé, comme la série de normes ISO 14000 et le programme Gestion responsable, favorisent la mise en œuvre des SGE. Parallèlement, les gouvernements mettent à l'essai les SGE dans le cadre des programmes volontaires d'application et d'observation des lois, comme les programmes pilotes volontaires en vigueur aux États-Unis, alors que l'on assiste au Canada à l'imposition de prescriptions de mise en œuvre des SGE par les ordonnances de cour réglant des questions d'application. Toutefois, il reste beaucoup de travail à faire pour évaluer l'efficacité des différents modèles de SGE si l'on veut atteindre les objectifs d'amélioration de la conformité et de la performance. La tâche est également grande en ce qui concerne le partage d'information et d'idées sur le rôle que les SGE peuvent éventuellement jouer dans les programmes et les politiques des gouvernements destinés à appliquer les normes environnementales ou à promouvoir la conformité et la performance.

Les gouvernements se concerteront pour examiner la documentation existante et comparer les différents modèles de SGE, tout comme leurs liens avec la conformité aux lois, notamment les SGE volontaires du secteur privé tels que la série de normes ISO 14000 et le programme Gestion responsable, ainsi que les modèles de SGE servant dans le cadre des politiques et programmes gouvernementaux. Le projet permettra également d'examiner les méthodes employées ou à l'étude pour évaluer l'efficacité des SGE afin d'améliorer la conformité et la performance. Les Parties établiront un rapport sur leurs activités, en prévision de la session du Conseil de 1998, qui fera état des progrès accomplis et formulera des recommandations en matière de coopération.

## État d'achèvement

Ce projet a été entamé en 1996 et il représente l'aboutissement de plus de deux ans de discussions intenses entre des fonctionnaires des trois pays chargés de l'application des lois. Les travaux du Groupe de travail de la CCE ont déclenché des examens approfondis des SGE par les organismes nationaux d'application des lois, ainsi qu'un échange de questions et de points de vue. La majeure partie des préoccupations exprimées ont eu trait à l'efficacité des divers projets de SGE destinés à soutenir les efforts d'observation des lois déployés par l'industrie réglementée. Les travaux accomplis par le Groupe de travail de la CCE en 1996 et 1997 ont donné lieu à la présentation d'un projet de stratégie nord-américaine au cours de la session du Conseil tenue en juin 1997. Compte tenu de l'obligation qu'ont les trois pays de veiller à l'application efficace de leurs lois sur l'environnement, et conformément à l'objectif commun d'encourager la performance environnementale qui dépasse la conformité aux lois, les organismes gouvernementaux ont convenu d'échanger de l'information sur différents modèles de SGE et sur des méthodes d'évaluation de leur efficacité tout en continuant d'échanger de l'information sur les politiques et programmes gouvernementaux qui font appel à des SGE.

## Activités

Les activités de 1998 comprennent :

- L'examen de la relation entre la norme ISO et d'autres SGE volontaires du secteur privé (comme le programme Gestion responsable et d'autres initiatives à recenser) visant la conformité et la performance.
- L'examen de la relation entre la norme ISO et d'autres SGE du secteur privé avec des programmes volontaires gouvernementaux de protection de l'environnement visant la conformité et la performance.
- L'examen d'activités éventuelles afin de réviser la norme ISO 14001.
- L'échange d'information entre le Groupe de travail de la CCE, l'Union européenne et d'autres pays des Amériques en tenant compte de l'information sur les SGE dans l'analyse (les Parties dirigeront cette activité sans recourir aux ressources financières de la CCE).
- L'échange d'information sur des méthodes permettant d'évaluer à quel point les SGE peuvent améliorer la conformité et la performance.
- L'échange d'information sur les positions ou les déclarations de chaque gouvernement concernant la norme ISO 14001 et d'autres SGE volontaires du secteur privé, et examen du rôle qu'ils peuvent jouer pour améliorer la conformité et la performance.
- L'évaluation de questions juridiques et l'examen des possibilités d'améliorer l'échange d'information au sujet de la mise en œuvre de programmes gouvernementaux d'application volontaire des lois qui intègrent les SGE (p. ex., l'échange d'information sur les participants ou sur les candidats à ce type de programme; les résultats obtenus). Dans la même veine, il s'agira d'examiner des questions liées à la reconnaissance éventuelle des programmes gouvernementaux d'application volontaire.
- L'examen des besoins et des possibilités de participer à l'amélioration de l'observation des lois et de la performance environnementale par les petites et moyennes entreprises.
- L'établissement, en prévision de la session du Conseil de juin 1998, d'un rapport d'étape sur les activités et les secteurs recommandés pour la poursuite de la coopération entre les Parties.

## Résultats prévus

### *En 1998*

On prévoit accomplir des progrès importants dans la plupart des secteurs de coopération susmentionnés, en reconnaissant que le rythme des travaux dépendra des progrès accomplis par chaque Partie sur le plan national dans ces secteurs, de la disponibilité du personnel de chaque Partie à contribuer aux efforts d'analyse et de partage d'information et du règlement des questions

juridiques. On se consacrera particulièrement à l'échange d'information sur des méthodes d'évaluation de l'efficacité des SGE. En 1998, la réalisation clé sera un rapport à soumettre à l'attention du Conseil au mois de juin sur les progrès accomplis à ce jour dans les secteurs de coopération mentionnés précédemment, de même que des recommandations sur la poursuite de la coopération.

### *À long terme*

Les objectifs à long terme comprennent : la recherche de méthodes ou de critères communs afin d'évaluer l'efficacité des SGE à améliorer la conformité et la performance; un meilleur partage de l'information sur la mise en œuvre des politiques et programmes gouvernementaux intégrant les SGE; la recherche de solutions permettant de reconnaître mutuellement la participation aux programmes gouvernementaux.

### **Échéancier**

Au début mars 1998	Ébauche des rapports nationaux à intégrer aux rapports à l'intention du Conseil
À la mi-mars 1998	Début de l'intégration et de la synthèse des ébauches : tenue d'une téléconférence pour en discuter
Fin mars 1998	Distribution de l'ébauche intégrée
Début avril 1998	Réunion pour parachever le rapport d'étape, élaborer une stratégie de communication et poursuivre les échanges techniques (à Washington D.C.)
En 1998	Rapport d'étape et recommandations au Conseil
Juillet à décembre 1998	Suivi du rapport au Conseil et poursuite de l'échange d'information, de modèles et d'expériences

BUDGET	27 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	<b>16 000 \$</b>
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	<b>6 000 \$</b>
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	<b>4 000 \$</b>
Frais de bureau (messageries, etc.)	<b>1 000 \$</b>
Achat de matériel	<b>0 \$</b>
Autres	<b>0 \$</b>

### Sommaire du projet

Ce projet exige un effort concerté et multilatéral visant à analyser des indicateurs qui permettent de mesurer et d'évaluer l'efficacité des stratégies de chaque Partie en matière d'application et d'observation des lois.

### Justification

Le projet a un lien direct avec l'obligation que l'ANACDE impose aux Parties d'appliquer efficacement leurs lois respectives sur l'environnement. Le Conseil ayant pour tâche d'encourager la coopération technique des Parties afin qu'elles s'acquittent de cette obligation, la CCE a donné suite à cette dernière et tenu compte de l'avis du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») en entreprenant un projet visant à examiner des méthodes pour mesurer la performance des programmes d'application et d'observation des lois. Conformément aux principes de transparence et de participation mis de l'avant dans l'ANACDE, il est prévu de faire participer le public et l'industrie réglementée de l'Amérique du Nord. Le projet vise donc à compiler de l'information sur les régimes existants d'application et d'observation des lois et à entreprendre une étape importante : un dialogue nord-américain réunissant les gouvernements, le secteur privé et le public. Le but visé est de chercher à élaborer des critères qui serviront à améliorer les politiques, les stratégies et les interventions en matière d'application et d'observation des lois à l'échelle nationale.

### État d'achèvement

La première phase du projet relatif aux indicateurs de la conformité aux lois, qui a été entamée en 1997, comportait :

- des rapports nationaux sur les systèmes actuels et les nouveaux programmes suggérés pour mesurer et évaluer l'application et l'observation des lois et faire rapport sur le sujet;
- un rapport sur le recours à des indicateurs de réponse du public afin de mettre en œuvre des stratégies d'application efficaces des lois au Canada;
- une étude sur les expériences faites en Europe quant à la mesure de l'application et de l'observation de la législation sur l'environnement et à l'établissement de rapports sur le sujet.

Un groupe d'étude comprenant des hauts fonctionnaires chargés de l'application des lois a été constitué et doit apporter son aide à la préparation de documents de référence et à la planification du dialogue nord-américain prévu en mai 1998. Un groupe consultatif d'experts représentant le secteur privé, les universités et les organisations non gouvernementales (ONG) apportera un soutien supplémentaire à ce projet.

### Activités

En 1998, les activités du projet relatif aux indicateurs de la conformité aux lois comprendront :

- le parachèvement des documents de référence en prévision du dialogue sur les indicateurs d'efficacité en matière d'application et d'observation des lois sur l'environnement;
- le parrainage de ce dialogue multilatéral qui visera à examiner les politiques et les pratiques courantes d'établissement de rapport, d'intervention et d'évaluation relativement à l'application et à l'observation des lois sur l'environnement, d'autres indicateurs d'application efficace et les stratégies et interventions concernant l'observation des lois. Le dialogue permettra également

d'examiner la relation entre les indicateurs d'application et d'observation et les données de surveillance du milieu ambiant, qui comprennent les données de surveillance produites et les questions de capacité relevées dans le cadre d'autres projets et activités du programme de travail de la CCE;

- la publication d'un compte rendu du dialogue;
- une réunion de suivi à laquelle participeront des hauts fonctionnaires de l'environnement où il est question de dresser une liste d'indicateurs d'efficacité en matière d'application et d'observation en se fondant sur les indicateurs que chaque Partie privilégie.

## Résultats prévus

### *En 1998*

- Un rapport sur les indicateurs d'efficacité en matière d'application et d'observation des lois sur l'environnement en Amérique du Nord. Ce rapport exposera les méthodes actuelles et suggérées de mesure et d'évaluation de l'application et de l'observation des lois, de même que d'établissement de rapports sur le sujet.
- Le dialogue nord-américain sur les indicateurs d'efficacité, qui réunira des fonctionnaires chargés de l'application des lois, de même que des représentants du secteur privé et du public. Dans la mesure du possible les résultats seront partagés avec les participants à la Ve Conférence internationale sur l'application de la législation sur l'environnement, en novembre 1998.
- L'engagement de chaque Partie à commencer l'évaluation d'une liste d'indicateurs d'efficacité en se fondant sur ses préférences.

### *À long terme*

Le but ultime du projet est de chercher à établir des indicateurs d'efficacité en matière d'application et d'observation des lois en Amérique du Nord.

## Échéancier

Avril 1998	Parachèvement des documents de référence
Mai 1998	Dialogue sur les indicateurs d'efficacité qui se tiendront au Mexique
Juillet 1998	Publication du compte rendu du dialogue
Juillet à décembre 1998	Poursuite des travaux sur les indicateurs d'efficacité
Décembre 1998	Rapport d'étape sur la mise en œuvre du projet

BUDGET	75 000 \$
<b>Ventilation prévue :</b>	
Honoraires et accords de collaboration	10 000 \$
Frais de déplacement, d'hébergement et de réunion	57 000 \$
Frais de traduction et d'interprétation, y compris de prépublication	6 000 \$
Frais de bureau (messageries, etc.)	2 000 \$
Achat de matériel	0 \$
Autres	0 \$

# Obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE

---

Les obligations spécifiques que prescrit l'ANACDE constituent l'un des éléments les plus importants et les plus notables des activités du Secrétariat.

En 1998, ces activités continueront de viser :

- la collaboration avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA [paragraphe 10(6)];
- l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers [paragraphe 10(7)];
- l'accès réciproque aux tribunaux [paragraphe 10(9)];
- la préparation des Programme et budget annuels de la CCE [paragraphe 11(6)];
- l'établissement du Rapport annuel [paragraphe 12(1)];
- l'établissement du Rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord en 2000 [paragraphe 12(3)];
- l'établissement des rapports du Secrétariat visés à l'article 13;
- le suivi des communications de citoyens sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15.

Toutes ces tâches font partie intégrante des activités de la CCE pour 1998 et elles seront déterminantes dans la consolidation du rôle qui lui est dévolu.

BUDGET	511 000 \$
--------	------------

# Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

---

Le Conseil a décidé de créer le FNACE en 1995, au cours de sa session annuelle tenue à Oaxaca, au Mexique, en vue de financer des projets communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis qui poursuivent les buts et les objectifs de la CCE.

Un montant de 1 000 000 \$US a été attribué au FNACE pour 1998. Ce montant servira à octroyer des subventions, qui ne peuvent dépasser 100 000 \$CAN, à financer un fonds discrétionnaire qui subventionne des projets pour un montant maximum de 10 000 \$CAN et à assumer les frais de gestion du fonds. Depuis sa création, le FNACE a octroyé 69 subventions allant de 7 000 \$CAN à 100 000 \$CAN et qui totalisent un peu moins de 4 000 000 \$CAN. Tous les projets subventionnés ont été choisis par un Comité de sélection comprenant deux membres de chacun des trois pays.

Le FNACE offre aux groupes environnementalistes le moyen de proposer des solutions aux problèmes environnementaux en se fondant sur leur propre expérience et de solliciter du soutien (considérablement renforcé par des efforts bénévoles) afin de réaliser des activités concrètes. Il est intéressant de noter que les propositions et, par conséquent, les projets subventionnés par le FNACE, ont eu tendance à porter sur certains thèmes : l'eau (particulièrement la surveillance de la qualité de l'eau par des citoyens et la remise en état des cours d'eau); les espèces migratrices et leurs habitats; l'aménagement forestier et l'agriculture durable (priorisation de l'homologation et de la commercialisation des produits forestiers et agricoles); l'énergie (l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables). Ces nouveaux centres d'intérêt semblent refléter une combinaison de préoccupations publiques, et les demandeurs de subventions perçoivent le FNACE comme un créneau naturel de financement de travaux régionaux communautaires qui portent sur des questions commerciales.

En 1998, le FNACE continuera dans cette direction, un accent particulier étant mis sur les questions reliées à l'environnement et au commerce. Il renforcera son rôle de tribune d'échange d'information et continuera d'établir des liens étroits avec d'autres institutions de financement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Les résultats seront consignés par écrit et diffusés afin qu'ils puissent servir de modèles dans des situations similaires sur tout le continent.

BUDGET

1 000 000 \$

# Budget

---

En 1997, nous avons présenté le budget de manière à ce que l'allocation des ressources soit plus évidente et plus transparente. Il s'agissait de faire ressortir clairement les coûts réels de mise en œuvre des projets. Nous avons cependant mentionné qu'une bonne partie des montants figurant au poste *Activités communes* pouvaient être considérés comme des coûts indirects de programme. En 1998, nous avons adopté la même méthode, sauf que nous l'avons poussée un peu plus loin en ce qui concerne le loyer et les télécommunications en allouant une part respective de ces deux éléments aux postes *Programme* et *Administration et soutien*. Nous nous sommes servis du rapport entre les salaires reliés au poste *Programme* et les salaires du poste *Administration et soutien* (85/15) pour obtenir des montants précis.

## **Programme**

Ce poste comprend :

- les coûts des projets, les salaires et les obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE;
- les coûts des sessions du Conseil, des réunions du CCPM et des séances publiques;
- les salaires du personnel dont les activités relèvent directement du Conseil, du CCPM et de la direction supérieure;
- les publications et le soutien à la rédaction;
- FNACE : Ce poste comprend les fonds destinés aux subventions pouvant atteindre 100 000 \$CAN, aux subventions n'excédant pas 10 000 \$CAN et aux frais de gestion du fonds;
- une partie des coûts du loyer et des télécommunications (85 % du montant total de chacun de ces deux éléments).

Un dernier élément de ce poste est le Centre d'information de la CCE qui, en plus de ses responsabilités initiales, sera dorénavant chargé du maintien et de la mise à jour de notre page d'accueil ainsi que des bases de données mises sur pied depuis le début de nos activités.

## **Administration et soutien**

Ce poste représente les activités qui servent de soutien à l'ensemble de la Commission et il comprend les postes *Administration et comptabilité* et *Sensibilisation du public*, le solde des coûts du loyer et des télécommunications (15 %), le soutien externe et temporaire, les dépenses de réinstallation du personnel, les frais de perfectionnement professionnel, le coût du matériel et des fournitures de bureau, de même que les éléments d'actif qui comprennent les paiements relatifs aux baux de matériel en vigueur.

## **Fonds de prévoyance**

Ce poste sert à répondre aux besoins imprévus.

## SOMMAIRE DU BUDGET DES PROJETS DE 1998

### I - ENVIRONNEMENT, ÉCONOMIE ET COMMERCE

	<b>Projets</b>	<b>Budget</b>
98.01.01	Répercussions environnementales de l'ALÉNA	100 000 \$
98.01.02	Analyse des liens entre l'environnement et le commerce	30 000 \$
98.01.03	Nouvelles tendances en Amérique du Nord	25 000 \$
98.01.04	Promotion du commerce des écoproduits : inventaire	57 000 \$
98.01.05	Centre d'information sur la technologie	60 000 \$
98.01.06	Écotourisme dans les aires naturelles	48 000 \$
98.01.07	Concertation en matière de synergie des sous-produits	175 000 \$
98.01.08	Exploration des liens entre le commerce et la conservation des espèces sauvages en Amérique du Nord	20 000 \$
	Obligations spécifiques : Activités concertées entre la Commission du libre-échange et la CCE	40 000 \$

### II - BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

98.02.01	Coopération dans le domaine de la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord	280 000 \$
98.02.02	Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord	125 000 \$

### III - POLLUANTS ET SANTÉ

98.03.01	Gestion rationnelle des produits chimiques	535 000 \$
98.03.02	Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord	205 000 \$
98.03.03	Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants	335 000 \$

### IV - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

98.04.01	Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers	260 000 \$
98.04.02	Renforcement des capacités en matière de prévention de la pollution	290 000 \$

### V - COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DROIT ET D'APPLICATION DES LOIS

98.05.01	Tribune régionale en matière d'application des lois en Amérique du Nord	49 000 \$
98.05.02	Renforcement des capacités régionales d'application de la CITES	105 000 \$
98.05.03	Application des lois sur les déchets dangereux	44 000 \$
98.05.04	Systèmes de gestion de l'environnement et observation des lois connexes	27 000 \$
98.05.05	Indicateurs de la conformité aux lois	75 000 \$

**TOTAL**

**2 910 000 \$US**

**GÉNÉRALITÉS**

<b>Description</b>	<b>Montant (\$US)</b>
<b>1 - Programme</b>	<b>8 694 000 \$</b>
1.1) Projets	2 885 000
1.2) Salaires	2 645 000
1.3) FNACE	1 000 000
1.4) Obligations spécifiques	511 000
1.5) Publications et rapports	535 000
1.6) Loyer (relié au programme)	390 000
1.7) Centre d'information de la CCE	195 000
1.8) Sessions du Conseil	180 000
1.9) Séances publiques	90 000
1.10) Fonctionnement du CCPM	140 000
1.11) Télécommunications (reliées au programme)	83 000
1.12) Dépenses reliées aux activités communes	40 000
<b>2 - Administration et soutien</b>	<b>1 553 000 \$</b>
2.1) Salaires	527 000
2.2) Sensibilisation du public	239 000
2.3) Éléments d'actif	190 000
2.4) Soutien externe et temporaire	200 000
2.5) Direction supérieure	90 000
2.6) Matériel et fournitures de bureau	100 000
2.7) Loyer (non relié au programme)	70 000
2.8) Réinstallations et orientation	100 000
2.9) Perfectionnement professionnel	20 000
2.8) Télécommunications (non reliées au programme)	17 000
<b>3 - Fonds de prévoyance</b>	<b>225 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>10 472 000 \$</b>

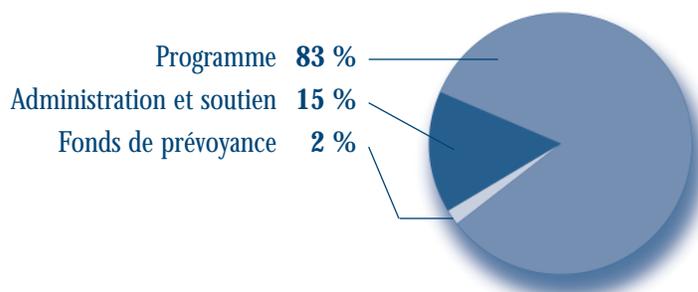
**SOMMAIRE**

<b>Description</b>	<b>Montant (\$US)</b>
<b>1 - Programme</b>	<b>8 694 000 \$</b>
<b>2 - Administration et soutien</b>	<b>1 553 000 \$</b>
<b>3 - Fonds de prévoyance</b>	<b>225 000 \$</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>10 472 000 \$</b>

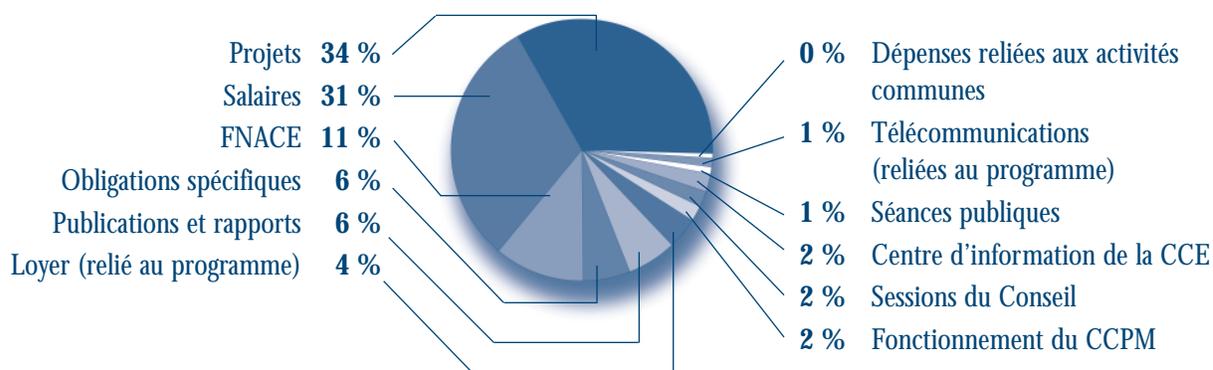
**RECETTES**

<b>Description</b>	<b>Montant (\$US)</b>
<b>Contributions des Parties</b>	<b>9 000 000 \$</b>
<b>Report</b>	<b>436 000 \$</b>
<b>Prélèvement de taxes</b>	<b>936 000 \$</b>
<b>Intérêt</b>	<b>100 000 \$</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>10 472 000 \$</b>

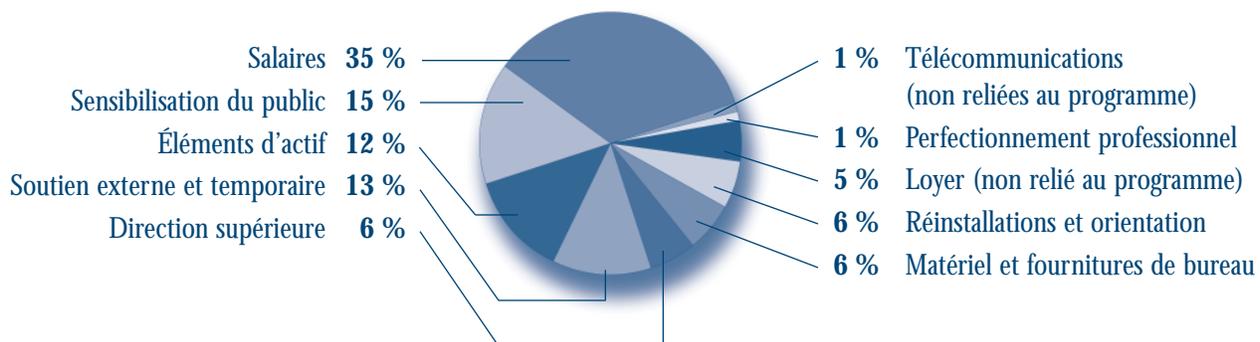
Budget général de la CCE pour 1998



Programme



Administration et soutien





# Projets de 1997 qui continuent en 1998

Ce chapitre contient une description succincte des projets qui devront être terminés au cours de la présente année. Le Secrétariat inclut cette information dans le programme et le budget pour 1998 afin de donner une idée plus précise des travaux que la CCE exécutera au cours de l'année.

## 1. **Coopération dans le domaine de la conservation des monarches (97.01.04)**

Il reste deux activités de ce projet à réaliser en 1998 :

- Parachèvement d'un « Programme de conservation des monarches en Amérique du Nord » : Le Secrétariat travaillera de concert avec le groupe d'experts formé en 1997 afin de parachever ce programme de conservation au début de 1998. Celui-ci sera soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil à la session du mois de juin et il reflétera les conclusions de l'atelier tenu sur le sujet.
- Production et distribution du compte rendu de l'atelier nord-américain sur la conservation des monarches: Ce compte rendu sera terminé et distribué en septembre 1998. Il est voie de compilation et il sera prêt à être examiné et traduit en mai prochain.

## 2. **Coopération nord-américaine en matière d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (97.03.01)**

Ce projet constitue la phase II de l'étude pilote sur l'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre en Amérique du Nord. Une des principales conclusions de la III<sup>e</sup> Conférence des Parties, à Kyoto, prévoit que les Parties poursuivront l'échange d'émissions et/ou le transfert d'unités de réduction des émissions. Les efforts déployés en 1998 afin de réaliser la phase II de ce projet seront axés sur l'évaluation des besoins en information concernant l'échange transfrontalier de permis d'émission de gaz à effet de serre. Deux activités seront entreprises afin de compléter ce projet de 1997 :

- Un rapport sur les besoins et les capacités en matière d'information :  
Ce rapport est destiné à aider les trois pays à préparer leurs prochaines discussions internationales visant à établir un cadre international d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre et de mise en œuvre du Mécanisme de développement écologique.

Le rapport cernera les besoins en information et évaluera la capacité actuelle des pays nord-américains afin que ceux-ci puissent participer efficacement à l'échange de droits d'émission sur le plan international et au Mécanisme de développement écologique.

Bien que ce rapport sera axé sur l'Amérique du Nord, il sera établi dans la perspective plus large des mesures prises à l'échelle internationale afin de s'assurer que la discussion soit productive, à la IV<sup>e</sup> Conférence des Parties, au sujet des crédits de réduction d'émissions dans un contexte de coopération internationale. Le rapport tiendra également compte des progrès accomplis depuis la tenue, au mois de mars, du Forum de l'OCDE sur le changement climatique, et du Forum d'orientation que tiendront, au mois de mai, le Conseil de la Terre et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur l'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre. Ce rapport sera parachevé en juin 1998.

- Activité d'information en vue de l'atelier sur l'échange de droits d'émission :  
Un atelier rassemblera des décideurs des secteurs public et privé et des organisations non gouvernementales (ONG) qui examineront l'ébauche du rapport. Les commentaires formulés par les participants à cet atelier seront intégrés à la version finale du rapport. L'atelier en question aura lieu au début du mois de mai à Mexico.

### **3. Système intégré de gestion de l'environnement en Amérique du Nord (97.08.01)**

Afin d'atteindre l'objectif consistant à donner au public accès aux bases de données sur l'environnement en Amérique du Nord, le projet doit viser à parachever un sous-système d'accès au World Wide Web (W3). La création de ce sous-système doit donner lieu à la réalisation des activités suivantes :

- La conception et la mise en œuvre d'une interface utilisateur interactive, textuelle et graphique donnant accès à de l'information sur le W3.
- La conception et la mise sur pied de quatre services d'information fournis par le système : une bibliothèque, des archives numériques, une passerelle environnementale et un laboratoire de système d'information géographique (SIG).
- La mise à l'essai d'un accès interne et externe au système afin de prévoir et de corriger d'éventuels problèmes de fonctionnement avant d'implanter le système dans le W3.
- L'élaboration de guides de l'utilisateur et de l'administrateur qui contiendront les détails de conception et de fonctionnement des composants du système.

Ces activités seront terminées vers la fin du mois d'août 1998, bien que l'on prévoit que le système sera en ligne vers la fin juin 1998.

## COMMUNIQUÉ DE LA SESSION DE PITTSBURGH

### LA 4<sup>e</sup> SÉANCE ANNUELLE DU CONSEIL

Pittsburgh, le 13 juin 1997

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE) — qui est formé de la secrétaire à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches du Mexique, M<sup>me</sup> Julia Carabias, de l'administratrice de l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis, M<sup>me</sup> Carol Browner, représentée à cette occasion par l'administrateur adjoint, M. Fred Hansen, et de la ministre canadienne de l'Environnement, M<sup>me</sup> Christine Stewart, représentée à cette occasion par l'ambassadeur de l'environnement, M. John Fraser — a fait publiquement état aujourd'hui des mesures conjointes prises en vue d'atteindre les objectifs prescrits par l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), l'accord environnemental parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Le ministre de la Protection de l'environnement de l'Alberta, M. Ty Lund, était également présent.

Au cours d'une discussion franche avec les membres du public venus du Canada, des États-Unis et du Mexique, les chefs de file en matière d'environnement ont réitéré leur engagement envers la CCE, la percevant comme une tribune dynamique et ouverte qui aide les partenaires de l'ALÉNA à atteindre les objectifs mondiaux visant à garantir aux générations futures un milieu de vie plus propre et plus sain.

#### ***La réduction de la menace que représentent les substances chimiques pour la santé humaine et l'environnement***

Le Conseil a annoncé aujourd'hui qu'il a dressé des plans d'action régionaux visant la réduction et l'élimination éventuelle de l'environnement nord-américain de deux pesticides dangereux, le chlordane et le DDT. Un plan d'action régional relatif à la réduction des BPC a été parachevé au mois d'avril et sa mise en œuvre est déjà en cours. Ces plans d'action donnent suite, à l'échelle de la région, aux préoccupations locales et internationales de plus en plus grandes quant aux répercussions néfastes de ces substances toxiques sur la santé humaine et l'environnement. La mise en œuvre de ces plans d'action contribuera également à la réduction du transport à grande distance des polluants atmosphériques dans l'Arctique. Le Conseil envisage de soumettre aux commentaires et à l'examen du public, d'ici le 15 juillet, une ébauche de plan d'action régional relatif aux rejets de mercure associés aux activités humaines. Un plan définitif sera prêt en septembre. En outre, les critères de sélection d'autres substances toxiques devant faire l'objet de mesures prioritaires seront présentés au Conseil à l'automne.

#### ***L'accentuation des efforts en matière de conformité à la législation sur l'environnement***

Le Conseil a confirmé le rôle primordial des autorités publiques en ce qui a trait à l'établissement de normes environnementales, de même qu'au chapitre de la vérification du respect des lois et des règlements sur l'environnement et de leur application. Il est essentiel d'instaurer des programmes gouvernementaux imposants et efficaces d'application de ces lois et règlements afin de protéger la santé du public et l'environnement. Le Conseil a également reconnu la valeur des programmes d'application volontaire, comme ceux relatifs à la norme ISO 14000, afin de compléter les dispositions de ces lois et règlements. Il a aussi demandé au secteur privé de s'associer aux efforts de protection de l'environnement nord-américain et de trouver des méthodes novatrices permettant d'améliorer le respect des lois et règlements sur l'environnement.

### ***L'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers***

En se fondant sur les travaux du Groupe intergouvernemental nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers, les pays signataires de l'accord parallèle à l'ALÉNA ont convenu de parachever, d'ici le 15 avril 1998, une entente ayant force obligatoire conformément aux responsabilités qui leur incombent aux termes du paragraphe 10(7) de l'ANACDE. Cette entente inclura notamment des dispositions sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers, les notifications au pays susceptible d'être touché par ces impacts, l'examen des mesures d'atténuation et la participation du public au processus décisionnel. Le Conseil a également convenu qu'un document de travail sur ladite entente sera rendu public à l'automne.

### ***L'examen des lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application et l'élaboration de règles types pour le règlement des différends***

Le Conseil a décidé aujourd'hui d'entreprendre le processus de révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Le Conseil procédera à des échanges de vues quant aux modifications proposées au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre. Le Comité consultatif public mixte aura l'occasion de formuler, au cours de la période de 60 jours qui lui sera allouée, des commentaires sur les modifications convenues d'un commun accord. Les modifications définitives, qui tiendront compte des commentaires du public, seront apportées d'ici le 15 décembre. Le Conseil a également convenu d'élaborer des règles types pour le règlement des différends entre les pays signataires de l'ANACDE d'ici la fin de l'année.

### ***L'environnement et le commerce***

Un groupe d'experts du commerce et de l'environnement formulera des recommandations sur la façon dont la CCE et la Commission du libre-échange de l'ALÉNA peuvent unir leurs efforts à l'égard d'un certain nombre d'activités liées au commerce en vue de mieux s'acquitter du mandat découlant de l'accord environnemental parallèle. Les résultats du projet triennal sur les répercussions environnementales de l'ALÉNA seront connus d'ici la fin de 1997. Le projet de 1997 a pour objectif général de fournir au Conseil les éléments d'une approche analytique permettant de déterminer si la libéralisation des échanges visés par l'ALÉNA a influencé les économies du Canada, des États-Unis et du Mexique au point d'avoir des répercussions environnementales et, dans la mesure du possible, de relever quelles sont ces répercussions. Afin de donner suite à l'obligation stipulée par l'ANACDE dans ce domaine, le groupe d'experts du commerce et de l'environnement élaborera le cadre de référence pour 1998 du programme de travail relatif aux répercussions environnementales de l'ALÉNA.

### ***La surveillance et la modélisation de la qualité de l'air dans les zones frontalières***

Le Conseil a souligné aujourd'hui les progrès réalisés quant à l'accroissement du nombre de projets transfrontaliers relatifs à la surveillance et à la modélisation de la qualité de l'air en Amérique du Nord. Deux projets pilotes sont actuellement en cours le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique et entre le Canada et le Mexique. Le premier vise à réduire la pollution le long d'une importante voie de transport des marchandises visées par l'ALÉNA, l'Interstate 35, au Texas, et des routes de jonction dans le nord du Mexique. Le second projet permettra d'examiner le flux transfrontalier de l'ozone troposphérique dans le nord-est des États-Unis et l'est du Canada.

### ***L'évaluation du succès de l'accord environnemental parallèle à l'ALÉNA***

Le Conseil a convenu aujourd'hui du processus d'examen de l'ANACDE. Cet examen, qui est prescrit par l'Accord après quatre années d'application, prévoit la consultation du public. Le Conseil publiera vers la fin de l'année en cours le rapport définitif sur le fonctionnement et l'efficacité de la mise en œuvre de l'ANACDE.

### ***Une session extraordinaire du Conseil à l'automne***

Le Conseil a annoncé aujourd'hui qu'il examinera la possibilité de tenir une session extraordinaire cet automne, au siège du Secrétariat de la CCE, à Montréal, afin d'accélérer l'avancement des travaux connexes aux importantes priorités de la CCE.

## COMMUNIQUÉ DE LA SESSION DE MONTRÉAL

### SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Montréal, le 24 octobre 1997

Le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), qui est formé de la ministre canadienne de l'Environnement, M<sup>me</sup> Christine Stewart, de la secrétaire à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches du Mexique, M<sup>me</sup> Julia Carabias, et de l'administratrice de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, M<sup>me</sup> Carol M. Browner, s'est réuni aujourd'hui à Montréal dans le cadre d'une session extraordinaire. Celle-ci avait pour objet de discuter des formes que prendra à l'avenir la coopération relative aux problèmes environnementaux qui suscitent des préoccupations communes, et de relever les progrès accomplis grâce aux mesures prises pour atteindre les objectifs fixés dans l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), l'accord environnemental parallèle à l'ALÉNA.

#### *Examen des progrès réalisés et planification de l'avenir*

Dans le cadre de son analyse d'ensemble de l'orientation future de la CCE, le Conseil s'est penché sur les méthodes utilisées pour mettre en œuvre l'ANACDE et sur les résultats obtenus au cours des trois dernières années. Aux termes de l'ANACDE, les partenaires de l'ALÉNA doivent examiner le fonctionnement et la mise en œuvre de l'Accord dans les quatre années suivant son entrée en vigueur. Pendant leurs discussions, les trois responsables de l'environnement ont souligné l'importance de s'adapter à l'évolution de la situation environnementale propre à l'Amérique du Nord. Comme étape préparatoire à cet examen, un groupe d'experts indépendants, dirigés par M. Maurice Strong, et le Comité consultatif public mixte ont fait un exposé à l'intention du Conseil aujourd'hui. Le rapport définitif du Conseil sur cet examen sera rendu public au début de 1998.

#### *Expansion du programme sur l'environnement et le commerce*

Les responsables de l'environnement ont reconnu la nature exceptionnelle de la CCE en tant qu'institution trilatérale et en tant que seule organisation environnementale régionale issue d'une entente commerciale. La CCE occupe de ce fait une position privilégiée lui permettant de mieux faire comprendre le lien entre l'environnement et le commerce. Le Conseil a chargé le Secrétariat d'élaborer en 1998 le cadre théorique d'un programme élargi sur l'environnement et le commerce. Ce cadre prendra en considération les éléments suivants : favoriser un programme dynamique sur l'environnement et le commerce, qui tiendra compte des impacts tant positifs que négatifs du commerce; consulter des experts en vue de la mise au point de méthodes pour mesurer ces impacts; amener le public à participer au règlement des enjeux environnementaux et commerciaux; évaluer le rôle que la CCE pourrait jouer dans la promotion du commerce d'« éco-produits »; rendre l'information environnementale plus facilement accessible au public; inciter le secteur privé à participer à des projets sur l'environnement et le commerce; demander aux responsables du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale d'envisager le financement de projets connexes à des enjeux environnementaux et commerciaux.

#### *Sélection d'autres substances toxiques*

Le Conseil a annoncé qu'il évaluera un premier groupe de substances toxiques en fonction des critères retenus pour déterminer quelles nouvelles substances toxiques doivent faire l'objet d'une action régionale. Une telle action régionale a pour but de réduire les risques néfastes que font courir à la santé et à l'environnement les substances toxiques présentes dans le milieu naturel nord-américain.